


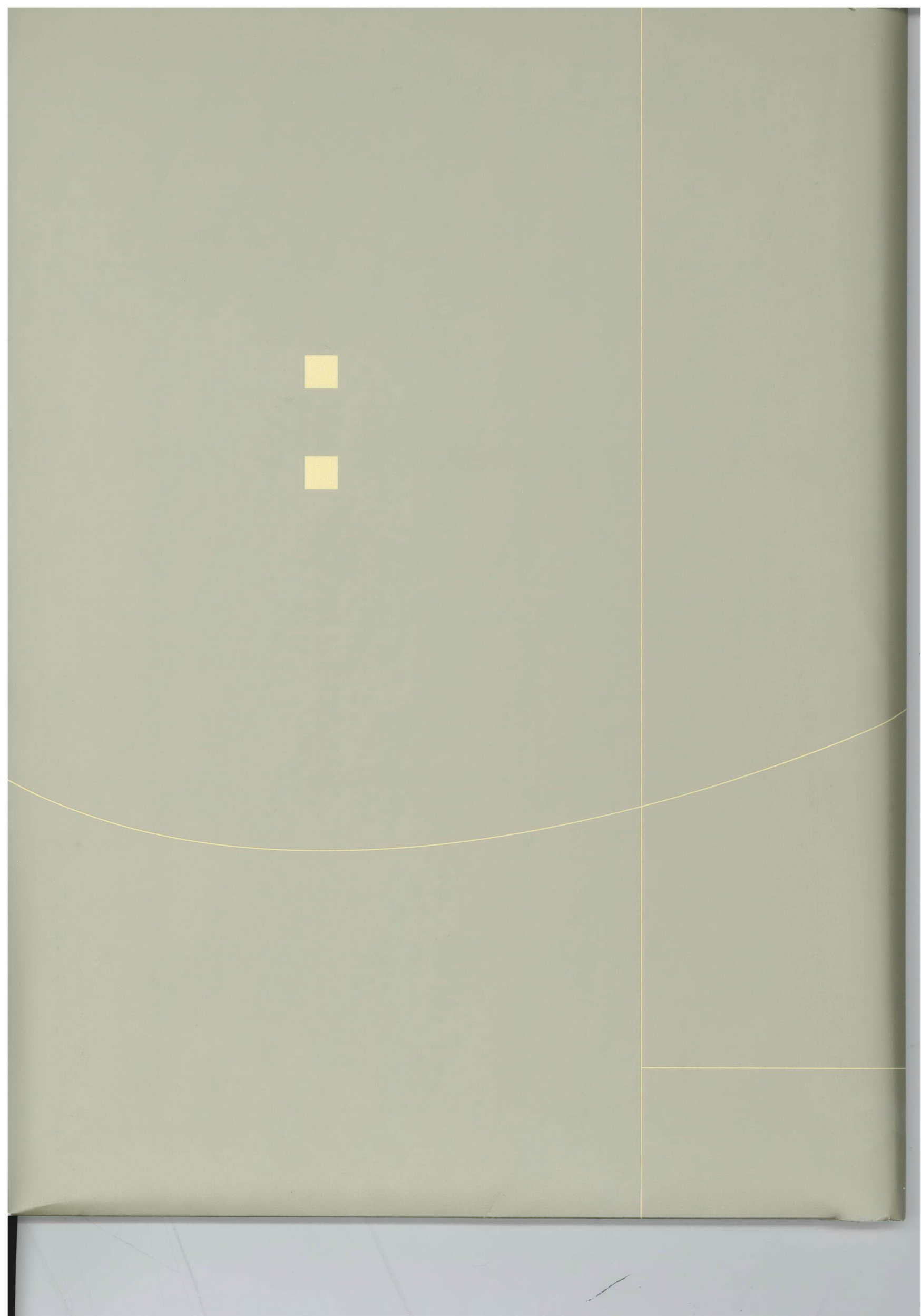
ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 353-000606 12



**La Financière
agricole**

Québec 

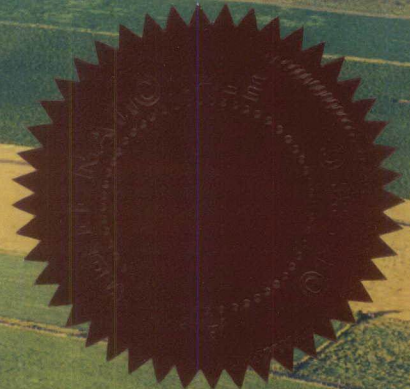


ASSEMBLÉE NATIONALE

no 353-20060612

document 1 de 2

Rapport annuel 2005 | 2006 Un partenaire à la hauteur des défis



LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière
agricole

Québec 

Votre partenaire



I Sa mission

La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II Une organisation de première ligne

Trois grands mandats émergent de la mission de l'organisation : le développement du secteur agricole et agroalimentaire sur une base durable, l'adaptation du secteur aux grands enjeux qui le sollicitent et l'appui au milieu pour assurer sa pérennité, notamment lors de périodes difficiles.

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, La Financière agricole voit à stimuler les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et près de 1 500 entreprises forestières.

La société dispose d'un budget septennal prédéterminé par le gouvernement du Québec, dont le montant annuel alloué est de 305 millions de dollars. Elle administre des valeurs assurées qui s'élevaient à plus de 4,2 milliards de dollars. Quant à son portefeuille de prêts garantis, il atteint 4,2 milliards, ce qui représente près de 55 % du financement agricole au Québec.

Par ses nombreuses interventions, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles : le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque via sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCRSRA).

III Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole

Afin que La Financière agricole puisse accomplir pleinement sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux et les défis évoluent sans cesse, un premier plan triennal de développement, couvrant les années 2003 à 2006, a été réalisé.

Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2005-2006 s'inscrivent à l'intérieur de la vision stratégique de La Financière agricole, qui sous-tend ce plan triennal de développement. Cette vision se résume ainsi : « Capitalisant sur son partenariat, sa relation privilégiée avec la clientèle, l'expertise de son personnel et ses alliances, La Financière agricole du Québec, acteur incontournable du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, jouera un rôle de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles ». Par l'accomplissement de la majorité des actions figurant à son premier plan de développement, la société se trouve bien implantée auprès de sa clientèle et répond ainsi à sa vision stratégique, la qualifiant de pilier économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec.

IV Des actions appuyées par des gens compétents et engagés

La Financière agricole compte près de 700 employées et employés, dont les deux tiers œuvrent en région. Tout au cours de l'année, la mobilisation et l'engagement de personnes dévouées, motivées, compétentes et à l'écoute de la clientèle, ont contribué à dispenser des services de qualité et à la performance de la société. Leur savoir-faire a permis de relever plusieurs défis et d'atteindre les objectifs corporatifs fixés.

V Un partenariat unique

Par sa constitution juridique et l'ampleur de son mandat, La Financière agricole est qualifiée d'organisme d'une nouvelle génération et est tournée vers l'avenir. Sa principale caractéristique est qu'elle est issue d'un partenariat unique avec le monde agricole qui constitue sa clientèle. Son cadre juridique et organisationnel a été élaboré avec le milieu et son conseil d'administration assume un rôle stratégique. Cinq des onze membres du conseil d'administration de l'organisation représentent le milieu agricole. De plus, les représentants des productrices et producteurs sont associés à l'élaboration du plan d'affaires, du plan stratégique et des programmes de la société.

Afin d'optimiser ses interventions dans le secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole s'appuie sur la synergie de son partenariat d'affaires avec le milieu agricole. Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et pour l'ensemble des productrices et producteurs agricoles. Cette relation privilégiée s'est encore solidifiée tout au long de l'année et s'est exprimée, tant dans l'évolution des programmes que dans les solutions adoptées, pour faire face aux difficultés.

VI Une organisation qui rayonne

Depuis sa création, La Financière agricole a affiché plusieurs réalisations et s'est illustrée auprès de sa clientèle. Elle a multiplié ses efforts afin de mettre en place différentes interventions structurantes de façon à optimiser les effets de son action. D'ailleurs, les interventions réalisées à ce jour ont permis à l'organisation d'améliorer considérablement sa notoriété, pour ainsi projeter une image de forte crédibilité.

* * *

La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers efficaces répondant en priorité aux aspirations de sa clientèle. Elle est un acteur incontournable dans le développement régional et l'adaptation des entreprises à leur environnement. Son importante capacité d'intervention, sa vision stratégique de l'avenir, son personnel compétent et dévoué, son partenariat exceptionnel avec le milieu agricole québécois et son rayonnement comme chef de file en témoignent.

**La Financière
agricole**
Québec 



I	Sa mission	1
II	Une organisation de première ligne.....	1
III	Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole	1
IV	Des actions appuyées par des gens compétents et engagés.....	1
V	Un partenariat unique.....	1
VI	Une organisation qui rayonne.....	1
	LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT.....	4
	DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS	5
	RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	5
	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	7
	MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	9
	LE CONTEXTE	10
	NOTRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.....	11
	Des objectifs d'affaires prioritaires.....	11
	Notre présence dans le milieu	12
	L'utilisation efficiente des ressources	15
	La maîtrise du cadre financier	15
	Nos programmes de financement.....	17
	Nos programmes d'assurance et de protection du revenu	20
	Les investissements de Capital Financière agricole inc.	20
	L'état des fonds	21
	LES ANNEXES.....	22
	ANNEXE 1 : INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES.....	24
	ANNEXE 2 : NOS ENGAGEMENTS... DES RÉSULTATS PROBANTS	30
	ANNEXE 3 : TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES	37
	ANNEXE 4 : POUR VOUS, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC.....	38
	ANNEXE 5 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC.....	40
	ANNEXE 6 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (PHOTOS).....	41
	ANNEXE 7 : COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (PHOTOS)	42
	ANNEXE 8 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE	44
	ANNEXE 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC. (PHOTOS).....	Tiré à part
	ÉTATS FINANCIERS 2005-2006	

Lettres de présentation du rapport

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

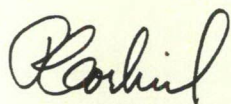
Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2005-2006, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,
Yvon Vallières



Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
Pierre Corbeil

Québec, juin 2006

Monsieur Yvon Vallières
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

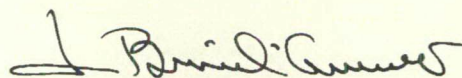
Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Messieurs les Ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2005-2006, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Le président-directeur général
de La Financière agricole du Québec,
Jacques Brind'Amour

Lévis, juin 2006

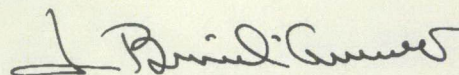
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de 2005-2006 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le plan d'affaires de 2005-2006. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport de validation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour

Lévis, le 30 mai 2006

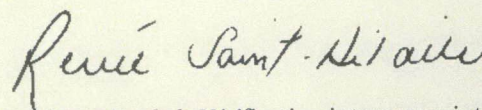
Rapport de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du plan d'affaires de 2005-2006.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à effectuer des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du plan d'affaires de 2005-2006 ne sont pas, à tous les égards, importants, plausibles et cohérents.



La directrice de la Vérification interne par intérim,
Renée Saint-Hilaire

Lévis, le 30 mai 2006



Message du président du conseil d'administration

Rapidité d'intervention, flexibilité et mesures ciblées en fonction des besoins du milieu sont au rendez-vous quand on dresse le bilan des interventions menées par La Financière agricole du Québec au cours de la dernière année. C'est le signe d'une organisation soucieuse de son service à la clientèle et en prise réelle sur son milieu.

Contexte oblige, La Financière agricole a dû intervenir sur de très multiples fronts pour protéger les revenus des entreprises agricoles et en assurer la pérennité. Dans une conjoncture pour le moins très difficile, j'ai vu une organisation « donner son maximum » pour circonscrire les risques, tout en s'employant à calmer la nervosité des créanciers. J'en remercie vivement les administrateurs et le personnel¹.

Cette année, La Financière agricole a également mis de l'avant de nouvelles mesures qui répondent au dynamisme du secteur : Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines, revitalisation du Programme de financement forestier, mise sur pied d'un programme « complémentaire » en acériculture, bonification des mesures destinées à la relève, etc. Un tel foisonnement d'initiatives est redevable à la synergie qui rejaillit quand l'expertise est en phase avec les besoins.

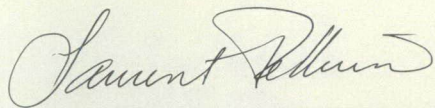
Par delà ces résultats, il faut toutefois souligner le caractère persistant de la mauvaise conjoncture : séquelles de l'ESB, effondrement des prix dans les céréales, ravages du syndrome de dépérissement post-sevrage en production porcine, flambée des coûts de l'énergie, complexité du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Une telle succession de « vents contraires » est tout à fait hors de l'ordinaire.

L'adversité est telle que l'ASRA intervient là où, normalement, elle n'aurait pas à le faire. Ses programmes n'ont pas été prévus pour couvrir des risques découlant des importantes subventions américaines et de pratiques commerciales contestables. Dans ces conditions, le conseil d'administration a jugé qu'il serait opportun de se prévaloir de la clause « des circonstances exceptionnellement défavorables ».

Il faut également déplorer les lacunes du PCSRA qui, en situation chronique de baisse des prix (secteur céréalier) ou de maladie (secteur porcine), n'intervient pas adéquatement. Le fonds du programme ASRA dans les céréales en subit tout particulièrement les contrecoups, une situation qui est préjudiciable à l'ensemble de nos programmes de sécurité du revenu.

Après cinq ans d'existence, il est clair que La Financière agricole a été à la hauteur des objectifs qui ont présidé à sa création et qu'elle a su s'acquitter de sa mission avec efficacité à l'intérieur des paramètres qui lui sont assignés.

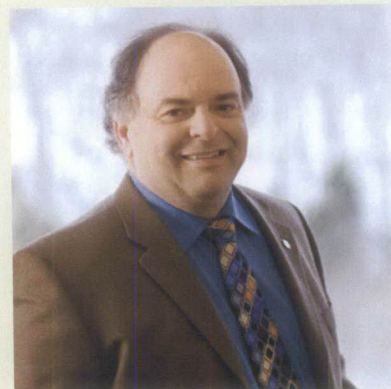
Le milieu a besoin d'un appui sans faille de cet organisme pour assurer sa pérennité. Il en va de la vitalité et de la croissance du secteur agricole et alimentaire qui, à son tour, contribue puissamment à la vigueur économique de nos régions et du Québec tout entier.



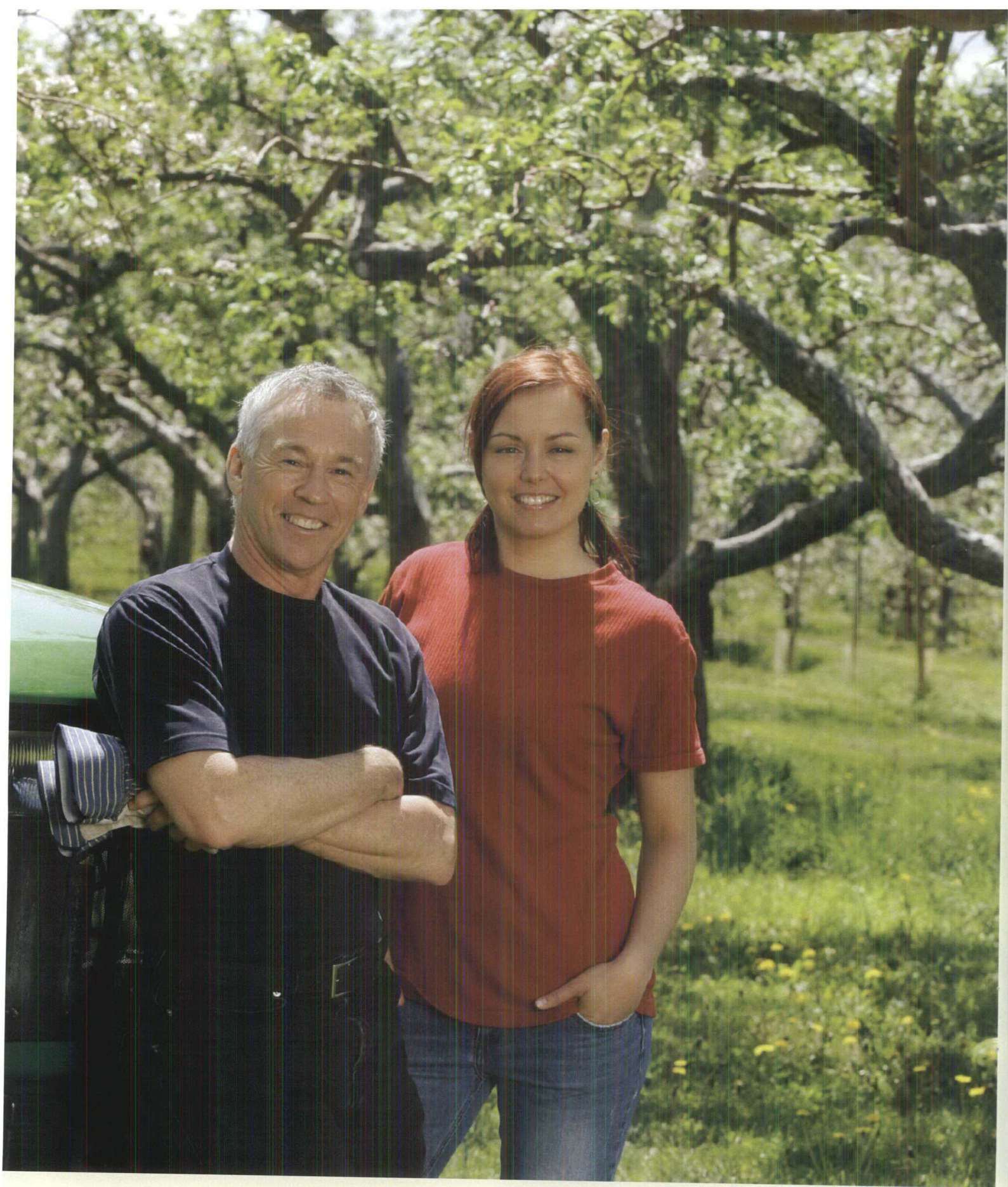
Le président du conseil d'administration,

Laurent Pellerin

Le 31 mai 2006



¹ Mes remerciements vont également à celles et ceux, bâtisseurs de la première heure, qui ont été appelés vers d'autres fonctions ou défis, leur contribution fut précieuse : M^{me} Sylvie Grondin, M^{me} Louise Ouellet, M. Mario Bouchard, M. Denis Couture et M. Paul Dupont.



Message du président-directeur général

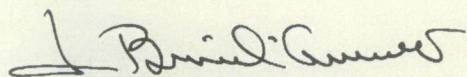
Au moment d'écrire ces lignes, La Financière agricole du Québec est entrée dans sa sixième année d'existence. Elle est devenue une organisation mature et aguerrie, qui a acquis la confiance et le respect du monde agricole et agroalimentaire. Inspirée par ces entrepreneurs qui nourrissent le Québec, elle est constamment à leurs côtés pour les soutenir dans leurs projets, tout comme elle est présente dans les moments plus difficiles.

Au cours des douze derniers mois, alors que la conjoncture économique globale favorisait certains secteurs, d'autres productions ont été soumises à des facteurs adverses, comme des fluctuations de l'offre, des maladies ou des conditions climatiques peu ordinaires. Dans ce contexte, et comme sa mission l'y engage, la société a solidement appuyé les producteurs nécessitant son soutien. En ce sens, les programmes d'assurances ont pleinement joué leur rôle, mais cette conjoncture peu favorable a contribué au ralentissement de nos activités de financement. Plusieurs entreprises ont d'ailleurs choisi la voie de la consolidation plutôt que celle de l'expansion. L'organisation est par ailleurs intervenue dans des projets à caractère structurant et a mis en place de nouvelles mesures pour favoriser l'établissement de la relève en agriculture.

D'autre part, La Financière agricole du Québec a lancé plusieurs initiatives pour mieux répondre à sa clientèle et améliorer sa gestion. À ce titre, notons la première publication au Québec sur la valeur des terres agricoles, le lancement d'un nouvel indicateur-l'Agroindicateur, l'annonce et la mise en place progressive de l'utilisation des dérivés climatiques et un nouvel outil au bénéfice des régions, que sont les rapports détaillés sur l'état des cultures. Par des pratiques modernes, rigoureuses et efficaces, l'organisation est aussi parvenue à réduire ses dépenses administratives récurrentes de près de 10 % en 2005-2006.

Par ailleurs, la collaboration empressée et assidue du personnel nous aura permis de maintenir le cap quant à l'atteinte et au dépassement des objectifs de notre plan de développement 2003-2006. Je salue l'engagement de nos employés envers la clientèle, qui aura entre autres favorisé la notoriété de la société dans toutes les régions du Québec et permis un dialogue constructif avec nos partenaires du milieu agricole, eu égard aux problématiques et aux voies de solutions pour que l'agriculture du Québec continue de se développer.

Dans le même esprit, je ne saurais passer sous silence l'engagement du président et des membres du conseil d'administration qui ont apporté un éclairage et une contribution significative aux choix et aux enjeux auxquels doit faire face notre organisation. Enfin, je tiens à remercier M^{me} Sylvie Grondin et M. Paul Dupont, respectivement vice-présidente aux affaires corporatives et président et chef d'exploitation de Capital Financière agricole inc., qui nous ont quittés en cours d'année, pour leur indéniable implication dans le succès de l'organisation.



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le 31 mai 2006

Le contexte

Différents facteurs liés aux conditions climatiques, aux maladies, aux fluctuations de l'offre ont une incidence sur le secteur agricole et agroalimentaire. Bien qu'un léger redressement de la conjoncture économique ait favorisé quelques secteurs, certaines productions ont connu une année sans variations notables. Entre autres, la baisse du prix du porc qui a eu lieu en cours d'année et la mortalité causée par le syndrome de dépérissement post-sevrage ont réduit les revenus de ventes des éleveurs porcins au Québec. Malgré l'imposition d'un droit compensateur temporaire sur le maïs américain, cette mesure ne s'est pas traduite par une hausse significative et durable des prix. Enfin, le revenu agricole net des productrices et producteurs a plutôt stagné cette année.

L'évolution des revenus

Pour l'année civile 2005, la valeur des recettes monétaires agricoles, incluant les ventes commerciales et les paiements gouvernementaux, a légèrement diminué de 2 %, pour s'établir à 6,2 milliards de dollars au Québec. Globalement, la valeur des ventes a atteint 5,5 milliards de dollars, comme en 2004. Les paiements de programmes ont atteint 750 millions de dollars en 2005, comparativement à 835 millions en 2004.

Les recettes provenant des ventes de productions animales se sont maintenues en 2005. Du côté de la production laitière, les hausses de prix décrétées par la Régie des marchés agricoles du Québec et la Commission canadienne du lait ont favorisé la croissance des revenus des ventes de 2005. De plus, la réouverture des frontières américaines aux bovins canadiens de moins de trente mois a favorisé un redressement des prix dans ce secteur. Ces prix avaient été fortement affectés par la crise de la maladie de la vache folle depuis 2003. Ainsi, les recettes provenant des ventes de bovins ont augmenté de 25 % au Québec en 2005. Pour sa part, après avoir connu un sommet cyclique en 2004, le prix

du porc est revenu, en 2005, à son niveau moyen des dix dernières années. Ce repli et la mortalité causée par le syndrome de dépérissement post-sevrage ont réduit les revenus de ventes des éleveurs porcins au Québec, qui ont diminué de 160 millions de dollars, ou de 14 %, essentiellement au cours de la deuxième moitié de l'année.

Concernant les productions végétales, la valeur des ventes a atteint 1,4 milliard de dollars, soit 2 % de moins qu'en 2004. Les revenus de ventes de maïs-grain au cours de l'année 2005 ont été affectés, notamment par l'ampleur de la récolte nord-américaine l'automne précédent. La récente imposition d'un droit compensateur temporaire sur le maïs américain a été accompagnée d'une légère hausse des prix au Québec. Les récoltes américaines de maïs-grain et de soya, deux des principales cultures au Québec, sont demeurées importantes l'automne dernier, et limitent par conséquent la possibilité d'un relèvement important des prix au cours des prochains mois.

Le redressement du revenu agricole net observé au Québec pourrait avoir marqué une pause en 2005. Si la croissance des revenus de ventes au cours de la première moitié de l'année laissait présager une augmentation du revenu agricole net, cette perspective s'est amoindrie par la suite.

Dans l'ensemble, le contexte a été peu propice à une croissance des investissements de la part des producteurs agricoles. Les dépenses en immobilisations sont estimées à 653 millions de dollars, soit le même montant qu'en 2004. Le faible niveau des taux d'intérêt, que l'on peut observer depuis quelques années, a certes contribué au maintien relatif des investissements. Compte tenu de la conjoncture agricole et de la perspective d'une légère remontée des taux d'intérêt, les investissements devaient atteindre en 2006 un niveau comparable, sans plus, à celui de l'an dernier.



Notre apport aux entreprises agricoles et forestières

La Financière agricole a dû innover et miser sur des solutions financières originales, tout en composant avec le contexte économique et les politiques qui en découlent. Afin d'assurer la stabilité et le développement des entreprises agricoles et forestières québécoises, elle a également dû faire preuve de souplesse dans la gestion des outils financiers qu'elle administre.

Des objectifs d'affaires prioritaires

Les réalisations de l'année 2005-2006 reflètent les activités courantes de La Financière agricole et les actions liées à la mise en œuvre de la dernière phase de son plan de développement de 2003-2006 et du plan d'affaires de 2005-2006 qui en résulte. Afin de concrétiser la dernière phase de son plan de développement, La Financière agricole n'a pas ménagé ses efforts.

En fonction de son plan triennal de développement, le plan d'affaires de 2005-2006 de la société proposait les quatre stratégies d'orientation suivantes : 1) faire évoluer les programmes pour répondre aux besoins de la clientèle dans un contexte de mutation du secteur agricole; 2) intervenir de manière ciblée dans l'ensemble du secteur pour permettre aux productrices et producteurs de mieux maîtriser leur développement; 3) renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance en l'alignant sur la satisfaction de sa clientèle; 4) accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation par l'augmentation des revenus et le contrôle des coûts.

Afin d'atteindre les 15 objectifs stratégiques établis dans son plan d'affaires de 2005-2006, La Financière agricole a déterminé 41 actions jugées prioritaires. Au terme de l'année, la société a réalisé la majeure partie de celles-ci. Les résultats de ceux-ci sont présentés en détails à l'annexe 2 du présent document.

La cinquième année d'existence de La Financière agricole reflète la poursuite et la consolidation d'initiatives entreprises au cours des quatre dernières années, de même que la réalisation du plan triennal de développement qu'elle s'était fixée. L'organisation a également mis en place différentes mesures pour répondre aux besoins exprimés par la clientèle en regard de la conjoncture économique et politique.

Notre présence dans le milieu

Le succès que connaît La Financière agricole est le fruit d'un travail soutenu et d'un engagement constant envers sa clientèle. Aussi, la société entend concentrer ses efforts pour la fidéliser. De fait, le maintien d'une relation d'affaires et de confiance passe par la continuité des gestes que La Financière agricole déploie quotidiennement. Bien implantée dans son milieu, présente partout sur le territoire québécois, elle est surtout connue et appréciée pour la qualité de ses services, de même que pour l'utilité et la performance des nombreux outils financiers qu'elle offre à sa clientèle, contribuant ainsi directement au développement économique des régions et à la prospérité des communautés rurales.

Le réseau régional

Présente dans toutes les régions du Québec, La Financière agricole offre tous ses produits et services de financement, d'assurance et de protection du revenu selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de première ligne comprenant 23 centres de services et 14 comptoirs. L'organisation dispose, dans chacun de ses centres de services, de personnes-ressources spécialisées connaissant bien les spécificités de la clientèle de chaque région. Elles sont en mesure d'offrir, aussi bien sur le plan du financement que sur celui des assurances, des solutions adaptées à chaque situation et à chaque contexte.

En 2005-2006, la société a procédé à un ajustement de son réseau régional, bonifiant ainsi la coordination de sa prestation de services à la clientèle et accentuant sa présence auprès des organismes et des partenaires du milieu.

La Financière agricole a investi dans l'amélioration de l'aménagement des centres de services de Sherbrooke, de Rimouski et de Nicolet afin de regrouper en équipes fonctionnelles les conseillers en assurances, en financement et en protection du revenu qui travaillent auprès de la clientèle. Finalement, le Centre de services de Rouyn-Noranda a déménagé dans des locaux plus vastes situés dans la même ville afin de disposer de l'espace nécessaire pour les employés et la clientèle.

Par ailleurs, une réflexion a été menée concernant la prestation électronique de services qui visait à identifier de nouvelles possibilités de services susceptibles d'apporter des bénéfices à la clientèle. Un plan de travail préparé sur un horizon de trois ans, permettra d'accroître progressivement l'offre de services en ligne.



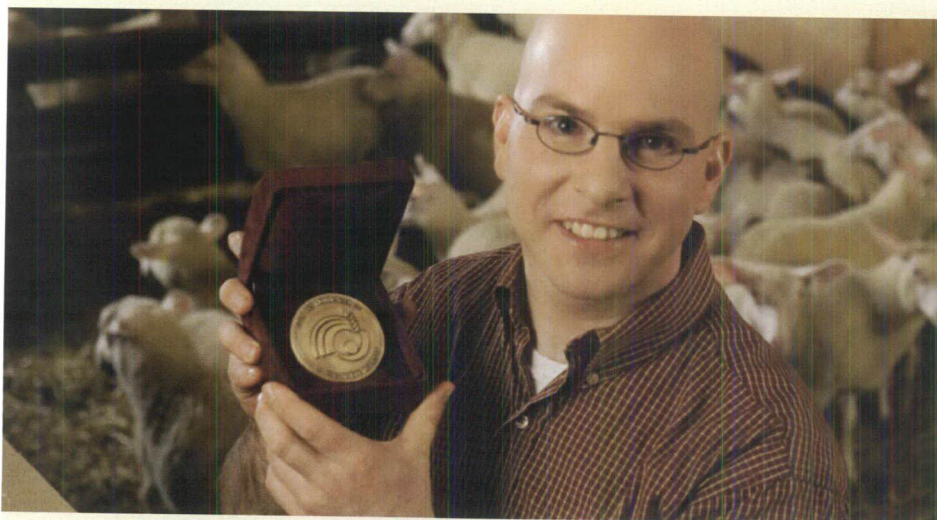
La satisfaction de la clientèle

Afin de respecter son engagement de services, La Financière agricole s'assure annuellement de la satisfaction de sa clientèle en procédant à son évaluation à l'aide de divers sondages.

Depuis sa création, la société a réalisé cinq enquêtes et l'ensemble des résultats de celles-ci démontrent une satisfaction globale très élevée de la clientèle. Un nouveau sondage est présentement en voie de réalisation et les résultats seront connus à l'été 2006.

Nos communications avec la clientèle

L'organisation améliore constamment ses communications avec sa clientèle ainsi qu'avec la société québécoise dans son ensemble. Pour ce faire, elle a intensifié cette année sa participation à des expositions, à des remises de prix et de bourses, ainsi qu'à des activités de relations publiques. À cet effet, elle a procédé au développement et au lancement de trois initiatives, soit l'Agroindicateur, le bulletin La valeur des terres agricoles dans les régions du Québec et le Concours Tournez-vous vers l'excellence !. Diffusé à l'automne 2005, l'Agroindicateur donne une première indication de l'évolution de la situation financière des entreprises agricoles au Québec pour l'année en cours. C'est le premier produit du genre diffusé en Amérique du Nord. Par ailleurs, la nouvelle publication sur la valeur des terres agricoles répond à un besoin d'information exprimé par le milieu agricole. De plus, la société a lancé son premier Concours Tournez-vous vers l'excellence !, une initiative visant à souligner le travail de jeunes s'étant démarqués par la qualité de gestion de leur entreprise dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce concours se veut un complément naturel à l'ambitieux Programme d'appui financier à la relève agricole mis en place par La Financière agricole. Il vient également réitérer l'engagement de l'organisation envers la relève ainsi que l'importance qu'elle lui accorde. Le grand gagnant de la bourse de 5 000 dollars l'an dernier fut M. Martin Gilbert (dont la photo apparaît ci-dessous), de l'entreprise Les Bergeries



du Fjord, située à Saguenay. Cette reconnaissance a procuré une belle visibilité à son entreprise et lui a donné un appui financier. Le thème de la relève agricole a d'ailleurs fait l'objet d'un cahier spécial cette année.

La prestation de services électroniques contribue à la qualité de la relation d'une organisation avec sa clientèle. Parmi les services en ligne de la société, signalons : l'accès du client à son dossier électronique, la déclaration des volumes de productions assurées, la consultation des plans de ferme, la transmission des données financières requises pour l'administration des programmes et le dépôt direct des paiements. Une refonte du site Internet est présentement en cours afin d'optimiser la prestation des services à la clientèle.

L'écoconditionnalité

La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action en développement durable et a mis en œuvre certaines mesures pour le respecter. En effet, selon l'article 19 de sa loi constitutive, elle s'inscrit dans une démarche qui l'amène à tenir compte du respect des normes environnementales dans l'application de ses programmes. Ce principe, nommé écoconditionnalité, lie les aides financières de l'État au respect de normes environnementales. Il appuie notamment l'orientation gouvernementale sur le développement durable.

C'est dans cette optique que La Financière agricole vise une application progressive de l'écoconditionnalité dans une perspective d'accompagnement des productrices et producteurs. L'application de ce plan se réalisera jusqu'en 2010.

Le respect par les entreprises agricoles des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement devient donc un critère pour verser, en tout ou en partie, les sommes auxquelles les programmes de La Financière agricole donnent droit. Le plan d'action prévoit notamment une mise aux normes graduelle des entreprises concernées, en tenant compte de l'échéancier du

Règlement sur les exploitations agricoles, par son inscription dans les exigences et les conditions d'application des programmes.

L'annonce, en 2005, d'un partenariat de La Financière agricole avec la Fondation de la faune du Québec et l'Union des producteurs agricoles, dans le cadre d'un programme de mise en œuvre de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, est un exemple de mesure favorable en environnement.

L'utilisation efficiente des ressources

La Financière agricole a poursuivi ses actions ou adopté de nouvelles mesures pour améliorer sa gestion et sa performance administrative.

Les ressources humaines

La Financière agricole peut compter sur un personnel compétent, dévoué et souvent impliqué dans les activités du milieu pour atteindre ses objectifs et offrir des services de qualité à sa clientèle. Au 31 mars 2006, la société bénéficiait de l'apport de près de 700 employés; environ 400 d'entre eux étaient répartis dans l'ensemble du Québec et affectés directement au service à la clientèle.

Tableau 1

Nombre d'employées et employés
par catégorie d'emploi au 31 mars 2006

Catégorie	Nombre
Hors cadres	5
Cadres	35
Professionnels	286
Techniciens et personnel de bureau	360
Total	686

La société a poursuivi une démarche de gestion prévisionnelle de sa main-d'œuvre afin de disposer en tout temps des effectifs requis, de favoriser le développement du savoir-faire, d'assurer la relève, de maintenir et de développer des compétences de gestion modernes et adaptées.

Dans un souci d'être une organisation moderne et performante, La Financière agricole a soutenu la formation de son personnel. En effet, l'ensemble des activités de perfectionnement correspond à une utilisation de 3 494 jours-personnes et à un investissement de plus de 1,2 million de dollars, ce qui représente 3,4 % de sa masse salariale. Plusieurs de ces activités se sont inscrites dans la continuité du développement des compétences de gestion et d'encadrement des équipes de travail. Dans le même esprit, le Programme de relève de gestion a également été mis sur pied.

Dans le but de prioriser l'intégration des nouveaux employés et le développement de leur sentiment d'appartenance, un Programme d'accueil et d'intégration à la tâche a été adopté à l'automne 2005. La Politique de communication interne a également été approuvée en mars 2006.

Afin d'offrir un environnement de travail de qualité à son personnel, La Financière agricole a finalisé, en juin 2005, la Politique sur la santé des personnes au travail, avec la mise en place du Programme sur la promotion de la santé. Ce programme permet de sensibiliser le personnel aux bienfaits de l'exercice et de l'inciter à en faire; plus de 200 personnes se sont prévaluées des mesures offertes dans ce sens.

L'année 2005 a également été marquée par l'emménagement, dans un tout nouvel édifice, du siège social de La Financière agricole. Ce regroupement dans un seul lieu physique a permis de consolider la culture d'entreprise, de créer et de renforcer le sentiment d'appartenance, de favoriser des rapports de collaboration et de réciprocité, et ainsi, d'optimiser l'efficacité et



l'efficacité des secteurs administratifs. Il a donc permis de regrouper le personnel des unités administratives centrales à un siège social unique, ce qui a donné lieu à une plus grande synergie et à une amélioration de l'organisation du travail.

Qu'il s'agisse de qualité de vie au travail, de santé du personnel, de développement des compétences ou de questions d'organisation du travail, La Financière agricole a pu compter sur l'apport des organisations syndicales, tant pour ce qui est du Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) que des comités ministériels de relations professionnelles (CMRP). Les diverses rencontres de ces comités ont permis des échanges visant à renforcer la cohésion des actions de l'organisation.

Les dépenses administratives

Cette année, La Financière agricole disposait d'un budget de 59,6 millions pour réaliser les opérations récurrentes de gestion de ses divers programmes. Pour 2005-2006, les frais d'administration se sont élevés à 54 millions, comparativement à 64,5 millions en 2004-2005, ce qui représente une diminution de 16,3 %. Cette baisse est principalement attribuable à l'implantation du PCSRA qui, à lui seul, avait nécessité un budget non récurrent en 2004-2005. Comparativement au budget, la société a réalisé des économies de l'ordre de 5,6 millions de dollars attribuables principalement aux efforts faits par l'organisation pour la révision des processus liés à l'administration des programmes ainsi qu'à une gestion rigoureuse de ses dépenses administratives.

La gestion des placements et des emprunts

La gestion des placements repose sur des comptes bancaires, dont l'actif totalisait plus de 722 millions de dollars au 31 mars 2006. Elle a engendré des transactions de plus de 6,3 milliards de dollars au cours de l'année financière 2005-2006. Selon les projections de trésorerie effectuées pour les différents programmes, les sommes disponibles font l'objet d'une gestion à court ou à long terme. En 2005-2006, La Financière agricole s'est dotée d'une nouvelle politique de placement pour l'ensemble de ses investissements à long terme, déterminant, pour chacun des fonds, les balises devant être respectées afin de s'assurer d'une gestion efficace des fonds dont elle dispose.

Parallèlement à ces activités de placement, l'organisation a réalisé des opérations de financement en vertu du régime d'emprunts à court terme de 448 millions de dollars, autorisées par le gouvernement du Québec. À cet effet, La Financière agricole a eu recours aux services du Fonds de financement du ministère des Finances et de quatre institutions financières. Au 31 mars 2006, les emprunts totalisaient 307,2 millions de dollars.

Concernant les placements à long terme, La Financière agricole a eu recours aux services de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour négocier les catégories d'actifs que la société a choisies à l'intérieur de ses portefeuilles de référence. La Caisse gère le portefeuille du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ainsi que celui d'assurance-récolte.

Pour l'année financière 2005-2006, le rendement obtenu pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers a été de 15,15 %,

avant frais. Pour la même période, le Fonds d'assurance-récolte réalisait un rendement de 14,38 %, avant frais, ce qui se compare à celui des autres déposants de la Caisse et aux indices de marché.

Les ressources informationnelles

La Financière agricole possède une infrastructure technologique et un ensemble de systèmes informatiques qui soutiennent les activités du personnel des centres de services, qui sont en relation directe avec la clientèle. Ces ressources couvrent l'offre de services en financement agricole et forestier ainsi que les produits d'assurance et de protection du revenu. Certains services, sécurisés et fiables, sont également accessibles sur Internet.

Parmi les faits saillants de la dernière année, mentionnons que des efforts importants ont été consacrés à la planification et à la réalisation du déménagement des équipements informatiques au nouveau siège social. Ces travaux ont été réalisés en harmonie avec les services à la clientèle. Des efforts considérables ont été requis par l'implantation du PCSRA, impliquant les dossiers de plus de 22 000 entreprises agricoles.

Par ailleurs, une réflexion en profondeur a été menée en regard des orientations technologiques qui viendront supporter la prestation électronique de services.

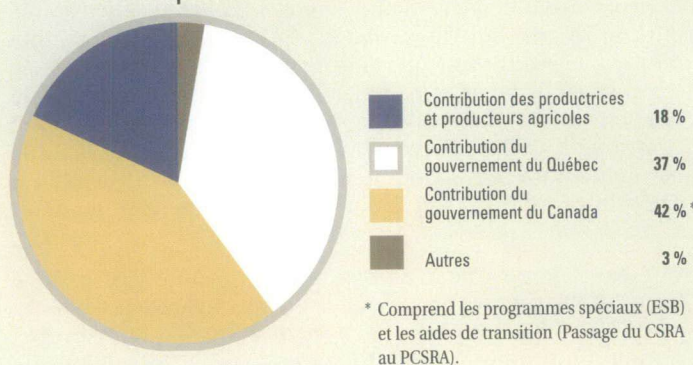
Enfin, le développement des systèmes géomatiques s'est poursuivi. Ainsi, de nouveaux produits ont été ajoutés à l'offre destinée à la clientèle et une section spécifique du site Internet a été consacrée à cet effet.



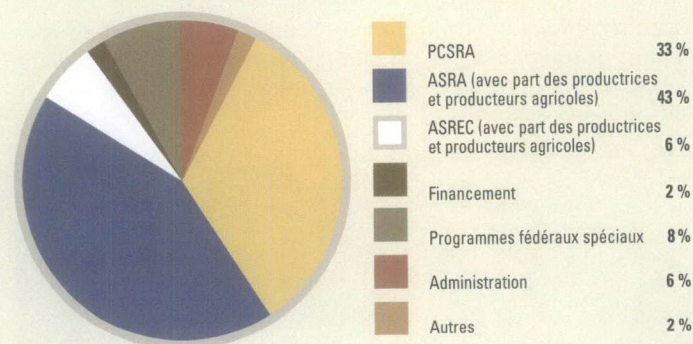
La maîtrise du cadre financier

La Financière agricole a signé avec le gouvernement du Québec une convention d'une durée de sept ans, en vertu de laquelle elle s'engage à réaliser sa mission, tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée à laquelle s'ajoute des contributions qui illustrent la répartition des revenus ainsi que l'utilisation de l'ensemble des ressources financières.

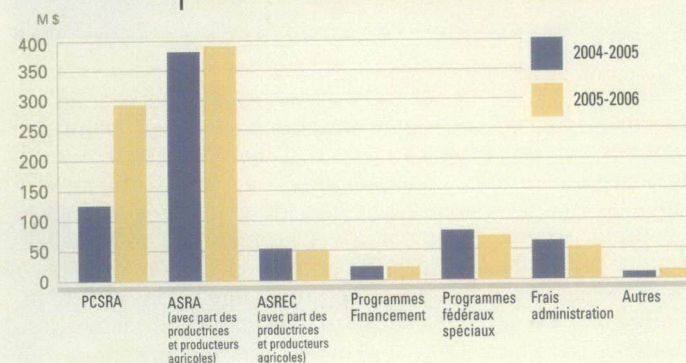
Graphique 1 Sources de revenus 2005-2006



Graphique 2 Dépenses de programmes et d'administration 2005-2006



Graphique 3 Dépenses de programmes et d'administration 2004-2005 et 2005-2006 (en millions de dollars)



La maîtrise de ce cadre financier impose une gestion rigoureuse et une planification des besoins financiers sur un horizon pluri-annuel. Un comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, assure un rôle conseil auprès de cette instance, notamment en effectuant un suivi trimestriel des dépenses.

Au cours du dernier exercice financier, la partie autofinancée des dépenses d'administration de l'organisation a atteint 50,6 %, dépassant la cible fixée.

En 2005-2006, différents événements relatifs à la conjoncture économique ont fait en sorte que La Financière agricole a dû utiliser une partie de ses surplus accumulés pour répondre à l'ensemble des besoins financiers. Après cinq années d'opération, la société dispose d'un surplus accumulé de plus de 54 millions.

Nos programmes de financement

La Financière agricole offre à sa clientèle un appui financier au moyen de garanties de prêts, d'ouvertures de crédit ou de subventions à l'établissement, au démarrage et à l'encadrement, afin d'assurer une plus grande stabilité financière aux entreprises et d'encourager la relève.

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, les prêts et les ouvertures de crédit autorisés par La Financière agricole se sont élevés aux environs de 710 millions de dollars. Cela représente une baisse du montant des prêts de 7 % comparativement à l'an dernier. Une conjoncture peu favorable pour les céréales, les conséquences de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en production bovine et une baisse de la demande de produits laitiers ont contribué au ralentissement des activités de financement en 2005-2006. Le nombre de clients en financement a légèrement diminué et s'établit à 16 790.

De nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant des projets appuyés par l'organisation ont permis de créer ou de maintenir quelque 4 200 emplois en région.

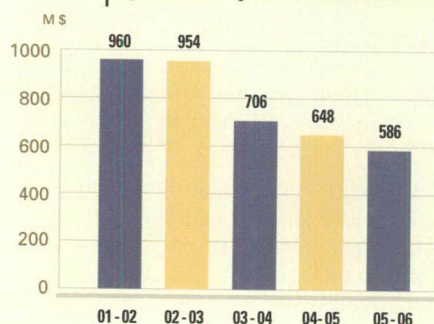
Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein et à temps partiel, il vise à leur permettre l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec à un coût compétitif. Il offre un prêt garanti jusqu'à 2 millions de dollars par entreprise ainsi qu'un taux d'intérêt avantageux. À compter du 1^{er} avril 2006, le prêt garanti pourra atteindre 5 millions de dollars par entreprise.

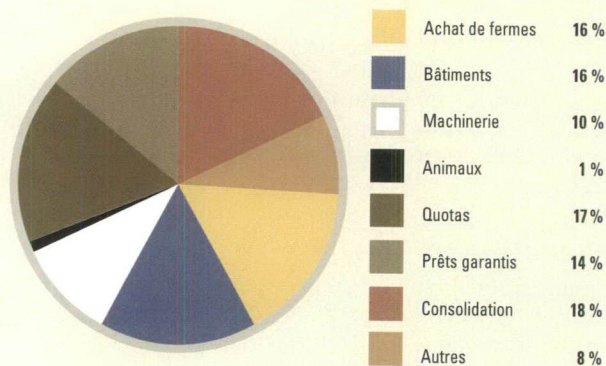
Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, La Financière agricole a accordé 3 044 financements agricoles, totalisant 563 millions de dollars. Toutefois, en raison du contexte, 18 % des prêts de cette année ont été faits à des fins de consolidation afin de soutenir les entreprises. Le nombre de financements agricoles avait atteint 3 342 en 2004-2005, soit près de 622 millions de dollars. La production laitière demeure prédominante, représentant plus de la moitié du volume des garanties de prêts agricoles consenties.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Aussi, on constate que 74 millions de dollars ont été accordés à des entreprises exploitées à temps partagé et que 72 % du nombre de financements agricoles ont été autorisés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

Graphique 4 | Activités de financement agricole et forestier pour les cinq dernières années



Graphique 5 | Utilisation des sommes autorisées en 2005-2006



Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 124 millions de dollars, incluant celle de 100 millions consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Globalement, le volume des autorisations d'ouvertures de crédit est d'environ 5 % plus élevé que l'an passé; La Financière agricole en a autorisé 105 au cours de l'exercice financier.

La protection contre la hausse des taux d'intérêt

Les montants versés par la société en vertu du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt ont été inférieurs cette année en regard de l'année précédente. Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a engagé 1,6 million de dollars en paiement d'intérêts pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à d'autres investissements agricoles.

L'appui financier à la relève agricole

Conçu pour le bénéfice de la clientèle, La Financière agricole offre un Programme d'appui financier à la relève. Ce programme offre à la relève agricole une aide financière directe et adaptée à ses réalités. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises à dimension humaine. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 9,3 millions de dollars à 331 personnes actives dans 302 entreprises. Les sommes autorisées à cette fin avaient atteint 9,7 millions de dollars en 2004-2005. De plus, un montant de 870 000 dollars a été accordé à 87 entreprises en vertu de la subvention au démarrage, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2004-2005. Quant à la subvention à l'encadrement, 290 entreprises s'en sont prévaluées, ce qui représente un montant totalisant 435 000 dollars. Les montants autorisés à cette fin ont ainsi connu une hausse de 29 %.



Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les productrices et producteurs forestiers privés, au moyen de prêts garantis à long terme d'un montant maximal de 500 000 dollars, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de garanties de prêts forestiers de 83 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, la société a accordé 305 financements forestiers, totalisant 23 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 12 % des montants autorisés par rapport à l'exercice de 2004-2005. Elle a également versé 177 209 dollars en contributions à l'intérêt à 335 propriétaires forestiers.

À compter du 1^{er} mai 2006, le programme offrira la même grille de taux d'intérêt que le Programme de financement de l'agriculture. De plus, le maximum de prêt garanti en vertu du Programme de financement forestier sera relevé de son niveau actuel de 500 000 dollars à 750 000 dollars.



Les interventions spéciales

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a dû composer avec des événements non prévus, mais qui ont eu des impacts importants sur ses actions. Certaines interventions spéciales en financement, amorcées au cours des dernières années, soutiennent des secteurs présentant des problématiques particulières.

Cette année, la société est encore intervenue pour soutenir le secteur acéricole. D'abord, il y a eu une reconduction de l'intervention spéciale de 100 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, en vue d'assurer le fonctionnement de l'agence de vente de sirop d'érable. Cette ouverture de crédit permet à l'agence de verser aux productrices et producteurs, tôt en saison, une avance sur la vente de leur récolte de sirop.

De plus, La Financière agricole a instauré, en 2005, le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture, d'une durée de cinq ans. Le premier volet de ce programme permet à l'organisation d'assumer 50 % des coûts d'inventaire liés aux frais d'entreposage, afin d'en diminuer le coût financier. Un deuxième volet vise le développement des marchés, pour lequel la société rend disponibles des montants établis en fonction de la diminution observée des inventaires. Le troisième volet a pour objet d'accélérer l'écoulement des stocks. Il permet aux producteurs qui participent au Programme de congé de production de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec de recevoir une avance de paiement sur leurs stocks en entrepôt.

La société est également intervenue pour supporter financièrement la relance de la production laitière caprine, afin de faciliter l'ajustement des entreprises aux nouvelles perspectives de marché. L'aide s'adresse aux entreprises ayant été affectées par une importante baisse du marché en 2003 et cible les investissements destinés à augmenter la production ou la restructuration financière de l'entreprise.

En ce qui a trait au financement d'outils de production et de transformation, il faut mentionner le financement de divers projets d'expansion favorisant la consolidation et le développement des activités des producteurs agricoles. Signalons aussi que plusieurs projets soutenus par La Financière agricole favorisent le développement de nouveaux produits du terroir, pour lesquels des entreprises ont remporté des prix reconnaissant leur qualité.

Nos programmes d'assurance et de protection du revenu

La Financière agricole offre aux entreprises des programmes d'assurance et de protection du revenu qui minimisent l'impact des nombreux risques auxquels elles sont exposées et contribuent ainsi à leur stabilité financière. Le Programme d'assurance récolte permet de couvrir les risques climatiques et naturels. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts résultant des fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Au cours de la dernière année, l'ensemble des valeurs assurées par ces deux programmes a atteint plus de 4,2 milliards de dollars. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre l'ensemble des risques associés à une exploitation agricole. Les ventes de produits admissibles déclarées par les clients du PCSRA en 2003 totalisent 5,6 milliards de dollars, soit environ 92 % du total des ventes de produits agricoles admissibles au Québec qui se chiffrent, selon Statistique Canada, à 6,1 milliards de dollars.

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le XXI^e siècle a été mis en place par le gouvernement fédéral pour la période s'échelonnant de l'année 2003 à l'année 2008. Des ententes fédérale-provinciale-territoriale ont permis, à partir de ce cadre d'intervention, la mise en vigueur du PCSRA.

En vertu de l'entente signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre, sur le territoire québécois, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et en assurer l'administration. Le PCSRA est le premier niveau d'intervention en matière de sécurité du revenu et la contribution gouvernementale est financée à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec. Le programme d'ASRA actuellement offert par La Financière agricole est devenu, pour sa part, complémentaire au PCSRA.

Pour chacune des entreprises participantes, le programme compense toute baisse de marge de production de l'année par rapport à la marge de référence, et ce, en fonction du niveau de protection choisi. Il est basé sur le revenu global de l'entreprise. La contribution gouvernementale versée représente un pourcentage de la baisse de marge qui augmente en fonction de l'ampleur des pertes subies et atteint un maximum de 70 %.

Les clients acheminent généralement leurs données à La Financière agricole, une fois que leur exercice financier est terminé et que leurs états financiers sont complétés. Ainsi, au 31 mars 2006, la société n'avait reçu les données de l'année de participation 2005 que de la part de 2 % de la clientèle. En 2005-2006, La Financière agricole a presque complété les calculs relatifs à l'intervention du programme pour l'année de participation 2003 et procédé au traitement de 75 % des dossiers de l'année 2004. Quelques paiements provisoires et finaux ont également été émis pour les années de participation 2005 et 2006.

Dans le cadre des lignes directrices du PCSRA, le respect des conditions de mise en marché des produits par les entreprises agricoles compte parmi les conditions d'admissibilité. À cet effet, un devis d'entente avec les fédérations spécialisées a été convenu afin de permettre l'échange d'informations relatives aux entreprises qui ne respectent pas ces exigences. Au cours de l'année 2005-2006, des ententes ont été signées avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, de même qu'avec la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec.

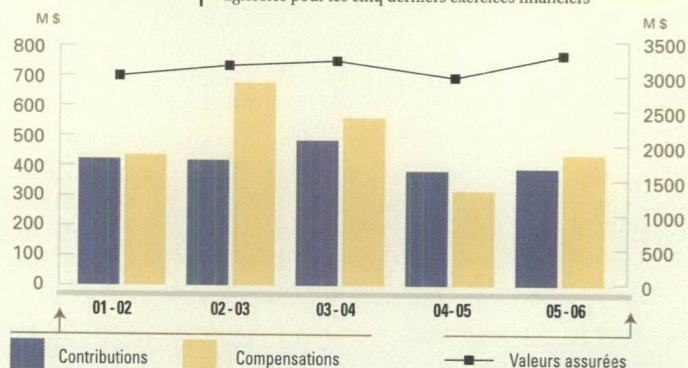
Les contributions gouvernementales accordées en vertu du PCSRA représentent plus de 218 millions pour l'année de participation 2003 et sont estimées à 181 millions pour l'année de participation 2004. Près de 60 % de ces sommes auraient été versées par le programme d'ASRA si le PCSRA n'était pas intervenu.

L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles intervient lorsque le prix moyen des produits couverts est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est basé sur le coût de production d'une entreprise spécialisée. Le programme est offert dans seize productions agricoles; les protections sont contractuelles, facultatives et offertes pour une période de cinq ans. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. La relève agricole bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2005-2006, cette réduction s'est chiffrée à plus de 1,1 million de dollars.

Au cours de l'exercice financier, le total des contributions à ce programme s'est élevé à 391,3 millions, dont plus de 181,8 millions pour le secteur céréalier. En 2005-2006, l'assurance stabilisation des revenus agricoles a couvert plus de 17 464 productrices et producteurs. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient plus de 3,3 milliards de dollars. Les compensations pour l'exercice financier totalisent 436,3 millions.

Graphique 6 Le bilan des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



Les éléments qui font partie des coûts de production des produits couverts par le programme d'ASRA sont indexés annuellement et soumis à une évaluation exhaustive au moyen d'une enquête effectuée tous les cinq ans auprès d'entreprises spécialisées. Durant l'année 2005-2006, La Financière agricole a entrepris des démarches en vue d'évaluer les coûts de production des secteurs des céréales, maïs-grain et oléagineux, des pommes de terre, des veaux de grain et des veaux de lait.

D'autre part, un des éléments des coûts de production est la rémunération du travail de l'exploitant, qui est en partie couverte par le programme d'ASRA. À la suite d'une étude effectuée par une équipe de chercheurs de l'UQAM, une réévaluation du panier d'emploi a été réalisée. Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a autorisé une actualisation de la base de référence de la rémunération de l'exploitant agricole de 39 919 \$ en 2004 à 46 200 \$ en 2005.

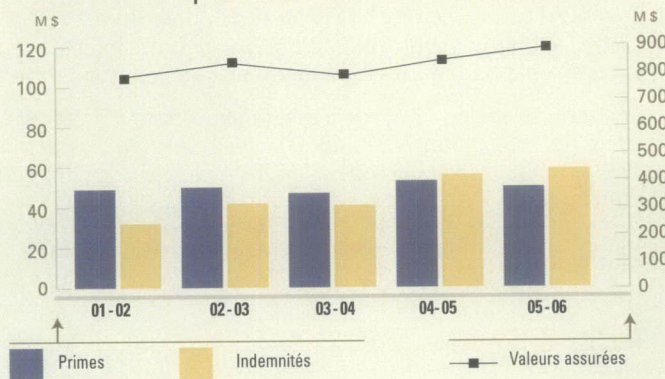
L'assurance récolte

L'assurance récolte couvre des pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut y souscrire dans le cadre d'une protection annuelle sous forme individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur, le gouvernement fédéral et celui du Québec varie selon l'option de garantie choisie. Depuis l'année d'assurance 2004, la proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles a diminué de 50 à 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par celui du Québec.

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, plus de 13 320 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentaient près de 1,3 million d'hectares, pour des valeurs assurées qui atteignaient 891,7 millions de dollars. L'ensemble des contributions aux primes, soit celles des entreprises agricoles adhérant au programme et celles de La Financière agricole, totalisait 49,8 millions pour l'exercice financier. Cette année, l'organisation a accordé des indemnités de 58,9 millions de dollars en assurance récolte.

Graphique 7

Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers



Des initiatives efficaces

Considérant la décision des cigarettiers de ne plus s'approvisionner en tabac jaune produit au Québec, La Financière agricole a mis en place le Programme de retrait des superficies en culture de tabac jaune. D'une durée de deux ans, à compter d'avril 2005, et doté d'un budget global de 5,3 millions, ce programme vise à offrir une contribution financière aux entreprises de tabac qui ont choisi de se retirer définitivement de la production de tabac jaune ou de se réorienter dans une autre production agricole. Le plan de protection en assurance récolte pour la production de tabac jaune a conséquemment été abandonné.

La Financière agricole a également pris action afin d'être en mesure, dès l'année 2007, de concrétiser le projet des dérivés climatiques. Ce projet vise une évaluation des pertes en se référant à des données fournies par des stations météorologiques et traitées par un modèle statistique de prédiction du rendement. Pour l'estimation des pertes, le rendement prédit est ensuite comparé à un rendement de référence. En 2005-2006, La Financière agricole a ajouté cinq stations météorologiques à un réseau qui en comprenait déjà 211. À terme, la société aura permis d'implanter 91 stations météorologiques, portant ainsi leur nombre total à 302. La protection collective du foin sera la première à en bénéficier.

Les programmes complémentaires de protection du revenu

Les programmes complémentaires ont pour objectif d'offrir une protection du revenu additionnelle dans les secteurs dont les risques ne seraient pas suffisamment couverts par le PCSRA et de favoriser une gestion active du développement des secteurs concernés. Les entreprises acéricoles bénéficient du premier programme complémentaire de protection du revenu, soit le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture, qui a été mis en place à l'automne 2005.

Les interventions spéciales

Encore cette année, La Financière agricole s'est vue confier l'administration de programmes spéciaux mis en œuvre par les deux ordres de gouvernement pour soutenir plus spécifiquement certains secteurs agricoles.

La troisième phase du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), qui touche plus particulièrement les bovins d'abattage et les veaux d'embouche, a été conclue en 2005-2006. La part financée par le gouvernement du Canada (60 %) pour le secteur québécois s'est élevée à 9,6 millions de dollars.

D'autre part, le gouvernement fédéral avait annoncé, le 29 mars 2005, la mise en œuvre du Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRA), qui comprenait un premier volet de l'ordre de 16,5 millions pour les éleveurs de bovins et d'autres ruminants, et un second volet de 80,7 millions de dollars destiné à l'ensemble du secteur agricole québécois, dont 71,1 millions administrés par La Financière agricole. Le versement de cette aide devrait se terminer au cours des prochains mois.

Enfin, le 23 novembre 2005, le gouvernement fédéral annonçait une aide financière d'urgence de près de 755 millions aux producteurs de céréales et d'oléagineux, dont quelque 43 millions destinés aux entreprises du Québec. À cette fin, l'Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPCO) prévoit que La Financière agricole effectuera deux versements, respectivement de 90 et 10 % de l'aide totale prévue. Un premier montant de 39,2 millions a été octroyé, en mars 2006, à toutes les entreprises qui participaient au PCSRA en 2004 et pour lesquelles les données nécessaires au calcul du paiement étaient déjà disponibles. Les paiements complémentaires seront réalisés au cours de l'exercice financier de 2006-2007.

Depuis l'avènement de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle, l'administration des aides de transition mises en place par le fédéral, des aides générales et spéciales permettant d'atténuer la crise de l'ESB et de celles axées plus spécifiquement sur les problématiques conjoncturelles du secteur des grains, ont impliqué des transferts fédéraux de l'ordre de 370 millions de dollars. L'administration de ces aides ad hoc a nécessité la mobilisation d'un grand nombre d'employés de La Financière agricole.

Mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole

En juin 2005, La Financière agricole a mis en place le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole. Ce programme vient appuyer une initiative conjointe de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles visant la réalisation de projets-pilotes dans des bassins versants jugés prioritaires selon la Politique nationale de l'eau. Il offre une contribution financière annuelle de 600 dollars par hectare aménagé en bandes riveraines, et ce, jusqu'à un maximum de 2 000 dollars par année par entreprise agricole participant à l'un des projets-pilotes. Les sommes estimées par La Financière agricole pourraient atteindre 800 000 dollars sur cinq ans.

Les investissements de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débentures, des projets d'investissement allant de 300 000 jusqu'à 5 millions de dollars. Dans ses interventions, une attention particulière est accordée aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région.

Avec une vingtaine d'investissements autorisés depuis sa création, CFAI est en voie de devenir une référence en capital de risque auprès des PME du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice de 2005-2006, CFAI a autorisé huit investissements, soit 2,1 millions de dollars, afin de soutenir des projets totalisant 9 millions; trois de ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires financiers. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 100 000 et 500 000 dollars par entreprise. Ils ont permis de créer quatorze emplois et d'en maintenir quelque cent trente autres.

La Financière agricole mise sur la collaboration de son réseau régional afin d'épauler sa filiale. Ainsi, CFAI bénéficie de répondants et répondants dans les 23 centres de services de la société.

L'état des fonds

La Financière agricole administre l'actif de différents fonds, tout en gérant une enveloppe budgétaire prédéterminée.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Le financement de ce fonds est assuré par un montant versé annuellement, à titre de droits d'assurance, par la société.

Au 31 mars 2006, la valeur marchande du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'établissait à 139,2 millions de dollars. L'excédent de ce Fonds s'est établi à 77,9 millions de dollars, alors que son actif était de 146,3 millions. Le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4,2 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce dernier aux institutions financières se sont, quant à elles, chiffrées à 6,3 millions relativement à 88 prêts, soit une baisse de 32 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente un rapport de pertes sur l'encours garanti de 0,15 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

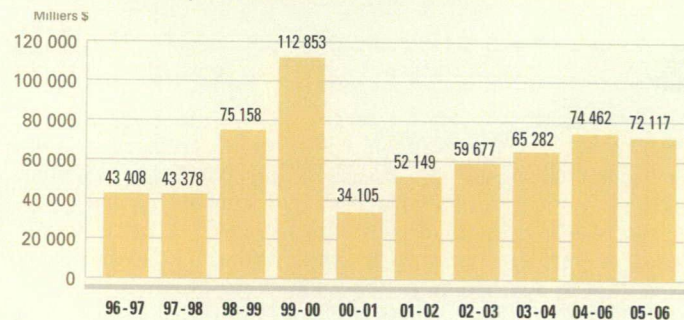
Le Fonds d'assurance-récolte

Ce fonds est composé des contributions des productrices et producteurs ainsi que de celles de La Financière agricole au

Programme d'assurance récolte et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au début de l'exercice, le Fonds d'assurance-récolte affichait un excédent de 74,5 millions. L'année 2005 a été caractérisée par un taux de perte moyen, et l'excédent, en fin d'exercice, se chiffre à 72,1 millions.

Graphique 8 | Historique du solde du Fonds d'assurance-récolte de 1996-1997 à 2005-2006

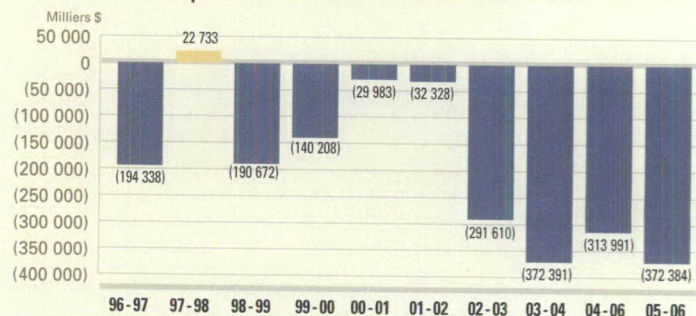


Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

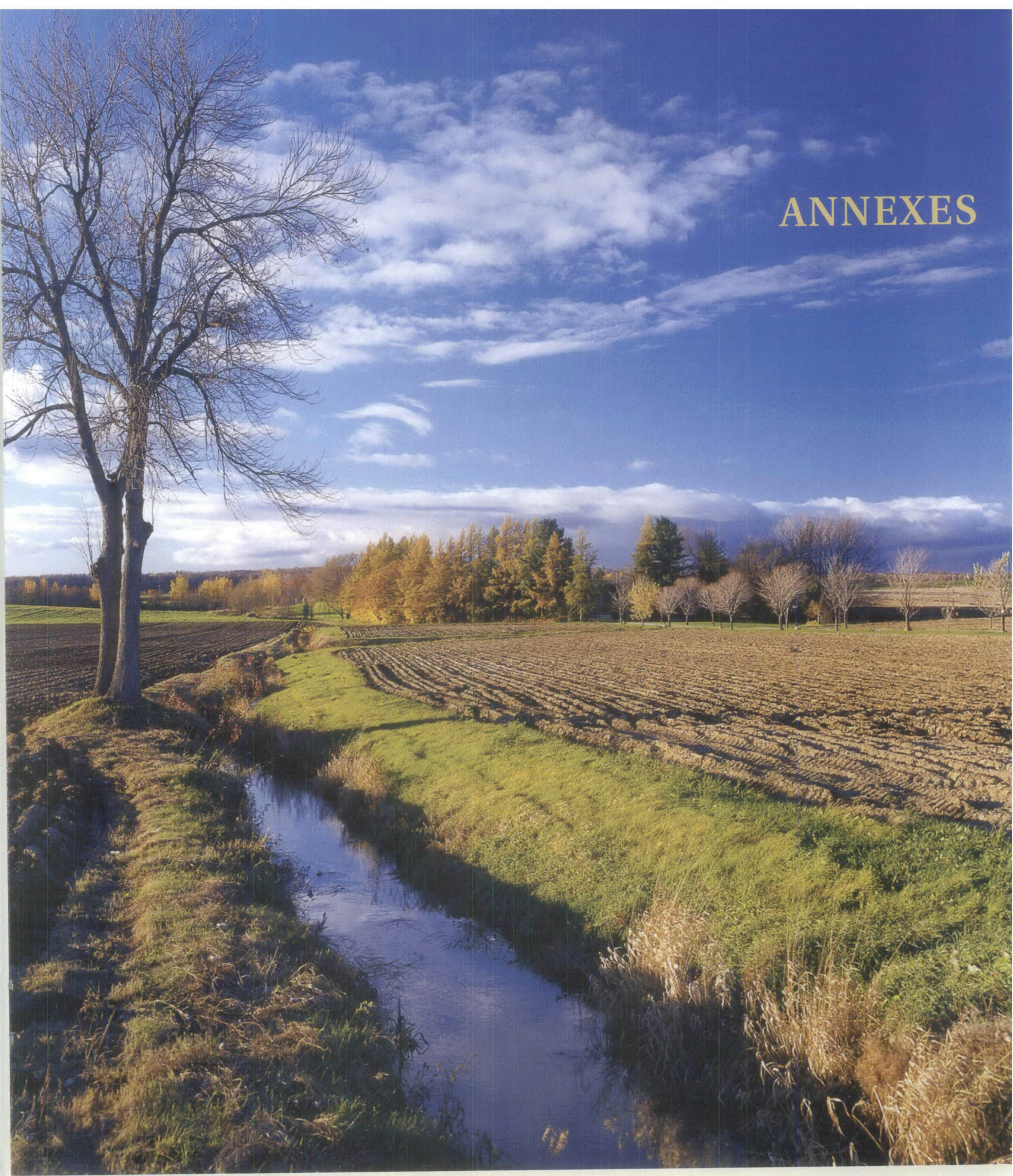
Ce fonds est constitué des contributions des productrices et producteurs ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier de 2005-2006, le déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 372,4 millions de dollars, dont 275,2 millions pour le secteur céréalier. La Financière agricole, de concert avec l'Union des producteurs agricoles et la Fédération des producteurs de cultures commerciales, a mis en place, en novembre 2005, le Comité sur le déficit des céréales au programme d'ASRA. Ce comité a pour mandat d'évaluer les avenues possibles de résorption du déficit au cours des prochaines années.

Graphique 9 | Historique du solde du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles de 1996-1997 à 2005-2006



ANNEXES



ANNEXE 1

Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales

Diversité dans la fonction publique

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales prévues aux plans d'action sur le rajeunissement et la diversité dans la fonction publique québécoise visant à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles et des personnes handicapées, et entend poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs fixés. Les efforts consentis pour le rajeunissement du personnel ont fait que 56 % des postes réguliers et occasionnels ont été comblés par des jeunes de moins de 35 ans. Par ailleurs, le recrutement du personnel des communautés culturelles et des personnes handicapées représente, quant à lui, 4,4 % de l'embauche du personnel régulier et occasionnel. Cependant, les objectifs fixés pour le recrutement de personnes issues de communautés culturelles et de personnes handicapées n'ont pu être atteints, compte tenu du manque de disponibilité de cette main-d'œuvre pour les emplois recrutés au cours de l'année. Les membres de communautés culturelles représentent 1,6 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées est de 0,3 %.

En ce qui concerne la représentativité des femmes, on remarque que La Financière agricole se rapproche grandement des objectifs fixés par catégorie d'emploi dans la fonction publique et qu'elle dépasse l'objectif établi pour les professionnelles.

Règles d'éthique et Code de déontologie

Depuis la mise en place de son code de déontologie, en septembre 2003, et des mesures instaurées pour le traitement des déclarations d'intérêts des employés, 179 déclarations d'intérêts ont été traitées, dont 25 durant l'année en cours. En date du 31 mars 2006, les déclarations actives touchent particulièrement le personnel qui détient des intérêts directs (33) ou indirects (131) et celui qui assume des fonctions extérieures (15). Ces dossiers ont fait l'objet de mesures de traitement particulières lorsque les entreprises agricoles visées déposaient une demande de soutien de La Financière agricole.

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole s'est dotée d'un comité permanent chargé d'élaborer la politique linguistique de l'organisation et de veiller à son application en 2006-2007. D'ici là, un programme de francisation, élaboré par l'Office québécois de la langue française, a été évalué au cours de l'année 2005-2006. Une contre-proposition a été acheminée à l'OQLF en mars 2006. La Financière agricole a débuté son application et poursuivra sa mise en œuvre au cours du prochain exercice financier.

La protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice financier de 2005-2006, La Financière agricole a réalisé une campagne de sensibilisation destinée à l'ensemble de ses employées et employés. Cette campagne intégrait la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information. Par des sessions de sensibilisation, le personnel a été formé et informé de l'importance d'adopter de bonnes pratiques concernant ces deux aspects.

De plus, des actions connexes ont été développées dont, entre autres, l'intégration du processus de sensibilisation au manuel d'accueil des nouveaux employés, de même que la rédaction et la diffusion de capsules d'information. D'autres actions sont en voie de réalisation, telles que le développement d'une section sur la protection des renseignements personnels sur les sites intranet et Internet de La Financière agricole.

Les demandes d'accès

En 2005-2006, La Financière agricole du Québec a traité 656 demandes d'accès, comparativement à 296 en 2004-2005, ce qui représente une augmentation de 122 %. Ces demandes portaient principalement sur la divulgation des renseignements personnels détenus par la société dans le cadre de l'administration de ses programmes. Des 656 demandes reçues, 75 % étaient relatives à l'obtention, par un tiers, du plan de ferme conçu par La Financière agricole dans le cadre de la participation des clients aux programmes d'assurance récolte ou stabilisation.

De plus, parmi les demandes d'accès reçues, 10 émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et visaient près de 1 100 clients. Cette communication de renseignements s'effectue dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, La Financière agricole tient un registre des communications de renseignements divulgués à des tiers sans l'autorisation préalable des personnes concernées, et ce, en vertu des dispositions législatives prévues à ces fins.

La communication de renseignements à des tiers

En 2005-2006, La Financière agricole a renouvelé une entente administrative avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec sur la transmission des données et la perception des contributions exigibles des productrices et producteurs de porcs assurés, conformément au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Dans le cadre de l'administration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la Commission d'accès à l'information (CAI) a émis un avis favorable à La Financière agricole. Ce dernier porte sur la communication des montants versés en vertu du Programme de redressement de l'industrie mis en place pour faire face au problème de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB-6) par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Enfin, au cours du dernier trimestre de l'exercice financier de 2005-2006, La Financière agricole a expédié, à l'ensemble de sa clientèle, un dépliant corporatif sur les échanges de renseignements auxquels la société procède dans le cadre d'ententes conclues avec différents intervenants agricoles. Ce document a été préalablement soumis à la CAI, qui a confirmé qu'il atteignait l'objectif d'information de la population.

La Financière agricole est autorisée à communiquer à des tierces parties des renseignements, et ce, sans le consentement de la personne concernée, mais selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication des renseignements personnels.

Tableau 2
Liste des ententes de communication de renseignements

ORGANISMES	RAISONS	ARTICLES DE LOI
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance bouvillons et bovins d'abattage, et ce, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1) Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, et ce, pour déterminer le nombre de veaux assurables	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1) Articles 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec	Pour l'établissement du volume assurable à partir du registre de ventes des agneaux	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1) Article 36 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.-R.-Q., c. A-31) Article 38 du Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.-R.-Q., c. L-0.1) Articles 71(1), 88(1) et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de porcs du Québec	Dans le cadre de son mandat de percevoir, pour La Financière agricole et à l'acquit de cette dernière, toutes les cotisations exigibles dues par les adhérents et payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1) Articles 66(1), 81 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Centre de développement du porc du Québec	Afin que La Financière agricole établisse le nombre de porcs reproducteurs assurables, soit les porcs vendus à des fins de reproduction au cours de l'année d'assurance ainsi que les mâles non castrés vendus pour l'abattage	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1) Articles 37 [(2B)] et 66 [2] du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production	Article 67,2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.-R.-Q. c. L-01)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le plan conjoint des producteurs pour les produits bouvillons et bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de lait et veaux de grain	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1)
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du plan conjoint	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., c. A-2.1)
Office des producteurs de tabac jaune du Québec	Afin d'établir la contribution visée par le plan conjoint que les producteurs doivent acquitter	Article 28 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.-R.-Q., c. L-0.1)
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agri-Traçabilité Québec	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, auprès des producteurs de bovins et d'ovins, des droits exigibles en vertu de ce même règlement	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.-R.-Q., c. P-42)

ANNEXE 2

Nos engagements ... des résultats probants

STRATÉGIE D'ORIENTATION 1

Faire évoluer les programmes pour répondre aux besoins de la clientèle dans un contexte de mutation du secteur agricole

Objectif 1.a

Adapter l'offre à l'évolution des besoins

Indicateurs-cibles

- 3 projets réalisés
- Parts de marché : ASREC 65 %
ASRA 90 %
Financement 60 %

Résultats

- 3 projets réalisés
- ASREC 73 % des parts de marché
ASRA 93 % d'adhésion
- Financement 54 %

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de l'approche utilisant les dérivés climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2005, La Financière agricole du Québec (FADQ) a entrepris l'ajout de 91 stations météorologiques, dont cinq ont été ajoutées en 2005-2006. Le coût de cet investissement est de 1,5 M\$ et le coût d'acquisition des données sera de 1,85 M\$ sur cinq ans. Ce réseau permettra une estimation plus juste des pertes et sera le seul outil de mesure à compter de 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un programme complémentaire de financement de l'agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les discussions se sont poursuivies en vue de compléter l'élaboration d'un programme conforme aux orientations gouvernementales
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre des programmes complémentaires de protection du revenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme de stabilisation des inventaires de sirop d'érable en trois volets : couverture des frais d'entreposage; aide au développement des marchés; avances de paiements dans le cadre du congé de production • Discussions avec deux autres fédérations de producteurs intéressés par cette possibilité
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi en regard du cadre stratégique agricole pour les interventions qui relèvent de La Financière agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la FADQ aux travaux statutaires du comité canadien sur la gestion des risques de l'entreprise • Dans le cas de la mortalité animale, le gouvernement fédéral a terminé la définition de son cadre réglementaire. La FADQ réalise des analyses pour mesurer l'impact d'une telle implantation
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réévaluation des paramètres de base de l'assurance stabilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la base de référence du salaire de l'ouvrier spécialisé • Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture a réalisé un diagnostic qui permettra, entre autres, de revoir certains paramètres méthodologiques et de rendre ses travaux plus conformes à l'évolution de l'agriculture québécoise

Objectif 1.b

Intégrer l'agroenvironnement et la sécurité alimentaire aux politiques et aux programmes

Indicateurs-cibles

- Appliquer le principe de l'écoconditionnalité à l'ensemble de la clientèle dans le cadre des programmes visés

Résultats

- Secteur porcin et nouveaux emprunteurs et assurés couverts

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Compléter l'implantation de l'écoconditionnalité dans les programmes de financement agricole et de stabilisation du revenu 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2005-2006, quelque 1 500 nouveaux adhérents aux programmes d'assurances et environ 3 800 nouveaux emprunteurs ont montré qu'ils étaient conformes ou s'engageaient à respecter les normes de 2010. Au cours de l'exercice 2005-2006, la priorité a été donnée au secteur animal. 72 exploitations n'étaient pas conformes au règlement sur les exploitations agricoles • Initiation du Programme de mesures incitatives pour l'aménagement des bandes riveraines. Engagement sur cinq ans : 800 K\$

STRATÉGIE D'ORIENTATION 2

Intervenir de manière ciblée dans l'ensemble du secteur pour permettre aux producteurs une meilleure maîtrise de leur développement

Objectif 2.a

Privilégier les interventions innovantes, rapides et économiques

Indicateurs-cibles

- Impact créé dans le secteur d'intervention
- Atteinte de l'objectif visé par le secteur

Résultats

- Diminution et meilleure gestion des inventaires de sirop d'érable

ACTIONS

- Soutenir des projets structurants et rentables, comme la mise en place de mécanismes de commercialisation
- Réaliser des interventions qui répondent à des problématiques particulières d'un secteur de production ou qui visent à appuyer un secteur émergent

ÉTAT DES RÉALISATIONS

- La mise en place d'un programme de stabilisation des inventaires en acériculture a permis de diminuer les inventaires sous le contrôle de la Fédération de 15 %, soit 8 millions de livres et une augmentation des exportations
- Projet en évaluation concernant les légumes de transformation
- Analyse d'une demande d'intervention dans les légumes de serre. Contribution demandée à la FADQ avec d'autres partenaires à la réalisation des 100 premiers audits en matière d'efficacité énergétique
- Aide financière aux entreprises laitières caprines en vue de favoriser la productivité de cette jeune industrie. Prêt d'une valeur maximale de 25 K\$ par entreprise avec congé d'intérêt pendant trois ans. En 2005-2006, 34 entreprises ont bénéficié d'une aide de plus de 800 K\$
- Établissement d'une avance de compensation financière dans le cadre du programme ASRA de 42 M\$ au secteur porcin, en réponse à l'émergence du syndrome de dépérissement post-sevrage versée en avril 2006

Objectif 2.b

Intervenir de manière structurante en amont et en aval de la production agricole

Indicateurs-cibles

- Impact créé dans le secteur d'intervention
- Améliorer la performance dans le secteur d'intervention

Résultats

- Consolidation des activités de certaines entreprises agricoles
- Augmentation de la capacité de production dans le secteur bovin

ACTIONS

- Poursuivre le soutien de projets, par alliance si possible, dans la mesure où ils présentent un bénéfice pour le secteur agricole

ÉTAT DES RÉALISATIONS

- Financement de divers projets d'expansion favorisant la consolidation et le développement de certaines productions agricoles
- Offre de financement accrue aux coopératives de producteurs de bovins

Objectif 2.c

Être leader en capital de risque dans le créneau d'intervention de Capital Financière agricole inc. (CFAI)

Indicateurs-cibles

- 9 projets
- 3,6 millions de dollars investis par CFAI
- 50 % des projets financés (débours) dans le créneau
- Réalisation de l'entente de partenariat

Résultats

- 8 investissements autorisés dont 5 nouveaux projets
- 2,1 M\$ d'investissements autorisés, dont 1,7 M\$ déboursé
- 40 % du marché
- Projet d'entente avec le FSTQ

ACTIONS

- Soutenir, par une participation au capital, la réalisation, en région, de projets structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire

ÉTAT DES RÉALISATIONS

- Au cours de 2005-2006, CFAI a autorisé huit investissements. Au cours de cette période, la valeur des investissements de CFAI s'élève à 2,1 M\$ dans le cadre de projets dépassant 9 M\$. Ceci porte le total des investissements autorisés de CFAI, depuis sa création, à plus de 10 M\$ et a entraîné des investissements de 35 M\$ dans le secteur
- La part de marché de CFAI est de 40 %

ACTIONS (2.c - suite)	ÉTAT DES RÉALISATIONS (2.c - suite)
<ul style="list-style-type: none"> • Envisager un partenariat pour tout investissement supérieur à 500 000 dollars afin d'accroître l'effet multiplicateur des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Huit projets ont été financés en partenariat depuis le début des activités de CFAI, dont trois cette année
<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les possibilités d'alliance avec d'autres partenaires oeuvrant dans le créneau d'intervention de CFAI 	<ul style="list-style-type: none"> • Une entente de partenariat avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec sera mise en œuvre au cours du prochain exercice financier

STRATÉGIE D'ORIENTATION 3

Renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance en l'alignant sur la satisfaction de la clientèle

Objectif 3.a

Faire connaître le rôle et les produits et services de La Financière agricole à la clientèle

Indicateurs-cibles

- Rôle connu par 80 % de la clientèle

Résultats

- Objectif atteint en 2005. Un nouveau sondage est présentement en cours et les résultats seraient connus à l'été 2006

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une campagne de communication et d'information sur nos actions locales et nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2005-2006, nous avons mis en œuvre le plan stratégique de relations publiques comportant six actions majeures qui ont permis d'accroître la visibilité et la notoriété de l'organisation au cours de cette période. Un total de 56 communiqués de presse a été émis, générant, à 156 reprises, une couverture médiatisée
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre via le réseau régional la promotion des produits et services offerts 	<ul style="list-style-type: none"> • Production de divers dépliants pour la clientèle (assurance récolte, PCSRA, protection des renseignements personnels, cahier spécial sur la relève agricole) • Réalisation de diagnostics d'entreprise • Présence auprès des candidats à la relève • Accompagnement auprès de la relève
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mesure de la satisfaction des produits et services 	<ul style="list-style-type: none"> • Un sondage est présentement en cours et les résultats seront connus au cours de l'été 2006

Objectif 3.b

Simplifier l'offre pour la clientèle

Indicateurs-cibles

- Réaliser le plan de simplification selon l'échéancier prévu

Résultats

- Plusieurs mesures ont été ou sont en voie de réalisation

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la promotion des options de couverture d'assurance, et ce, selon les besoins de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion annuelle du Programme d'assurance récolte et le cas échéant, des modifications le concernant. Augmentation observée de la couverture et des clients en assurance récolte
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la simplification des informations requises auprès des clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification des procédures d'accès aux programmes de financement • Amélioration des processus de contrôle et de vérification des actes de prêts • Amélioration des outils de traitement des décisions de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la démarche de simplification de procédures, des paramètres et des normes servant de balise aux programmes et aux façons de faire 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude réalisée visant l'optimisation du processus d'affaires de la gestion des assurances agricoles. Document déposé en mars 2006. Application des mesures d'optimisation retenues au cours de 2006-2007 • Introduction d'un processus de traitement express au PCSRA

Objectif 3.c

Maintenir la satisfaction de la clientèle envers les produits et services

Indicateurs-cibles

- Indice de satisfaction de la clientèle égal à 90 %

Résultats

- Des résultats d'un nouveau sondage seront connus à l'été 2006

ACTIONS

- Réviser les modalités d'indemnisation de l'assurance récolte ainsi que les processus administratifs en ASRA et en ASREC
- Réaliser l'engagement de services auprès de la clientèle
- Compléter l'amélioration de l'information transmise au client relativement aux transactions monétaires
- Favoriser les synergies à l'intérieur de l'organisation

ÉTAT DES RÉALISATIONS

- À la lumière des travaux réalisés par le Centre d'études sur les coûts de production agricole, la FADQ fera connaître ses interventions dans le cas de l'ASRA
- La FADQ réalise un travail de réflexion dans le cas de l'ASREC
- L'engagement de services se réalise en continu
- Mise en place d'un dossier client sur Internet permettant de consulter son dossier avec la FADQ, automne 2006
- Mise en forme d'un nouveau relevé intégral d'opérations, en cours d'analyse. Réalisation : automne 2006
- Adoption et implantation d'une politique de communication interne axée sur l'orientation, l'appropriation et la collégialité
- Le regroupement des effectifs dans un siège social unique et le redéploiement du personnel dans les centres de services ont été complétés

Objectif 3.d

Disposer d'un dossier client qui soit intégré

Indicateurs-cibles

- Accès à 100 % de l'information pour le réseau

Résultats

- Le dossier intégré du client est en application pour tous les nouveaux clients

ACTIONS

- Simplifier les procédures d'enregistrement d'un client
- Attribuer les autorisations d'accès en fonction des tâches à effectuer
- Mettre en œuvre les lignes directrices permettant une gestion intégrée des comptes

ÉTAT DES RÉALISATIONS

- Le dossier intégré du client permet de disposer d'un dossier unique par client, peu importe le programme auquel il adhère, facilite l'enregistrement d'une nouvelle entreprise et le transfert de participation aux programmes de la FADQ d'une entreprise à une autre. Quelque 800 nouveaux clients en bénéficieront chaque année. La réalisation de la 2^e phase est annoncée. Le projet complet devra voir le jour en 2006
- Un nouveau processus de gestion des demandes d'accès a été mis en place. Le reste des travaux porte sur l'amélioration des contrôles
- Le scénario retenu comportera la saisie d'informations pertinentes à la gestion du dossier client par les usagers autorisés. Les informations consignées faciliteront une meilleure prise de décision et le déclenchement des activités de suivi, notamment en matière de recouvrement. Les gestionnaires pourront suivre la gestion des comptes, intervenir dans certains cas et mieux rencontrer les objectifs fixés par la direction

Objectif 3.e

Développer la prestation électronique de service

Indicateurs-cibles

- Proportion de transactions réalisées par voie électronique par type d'opération
- 60 % des transactions

Résultats

- Objectif atteint et dépassé en 2005 dans le cadre du PCSRA pour 2003 et 2004

ACTIONS

- Compléter la réalisation du dossier électronique pour les programmes de financement

ÉTAT DES RÉALISATIONS

- Reporté en raison de la nécessité d'implanter préalablement le dossier électronique du client. Ce dernier sera implanté en 2006

ACTIONS (3.e - suite)	ÉTAT DES RÉALISATIONS (3.e - suite)
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le développement de solution d'affaires électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> Dossier stratégique nécessitant la mise en place progressive de plusieurs solutions d'affaires électroniques. Une dizaine d'entre elles verront le jour en 2006-2007
<ul style="list-style-type: none"> Compléter l'implantation du nouveau mode de gestion informatisé des cessions de créances 	<ul style="list-style-type: none"> Première étape complétée. Deuxième phase en cours d'élaboration. Implantation prévue à l'automne 2006
<ul style="list-style-type: none"> Élargir l'offre de dépôt pour l'ensemble de la clientèle via des ententes 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation de solutions d'affaires électroniques à réaliser de façon centralisée avec des partenaires au cours de l'exercice 2006-2007

Objectif 3.f

Renforcer la mobilisation, la communication et la formation

Indicateurs-cibles	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Indice de mobilisation des employés Augmenter l'IME de 5 à 10 Proportion d'investissement en formation : 4 % de la masse salariale 	<ul style="list-style-type: none"> L'indice sera administré à l'été 2006 3,4 % de la masse salariale a été consacré à la formation

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Procéder à la mesure de l'IME via le sondage 	<ul style="list-style-type: none"> Sondage à l'été 2006
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des programmes d'accueil, d'intégration à la tâche pour le personnel et de promotion de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> L'implantation d'une politique d'accueil effective à partir de mai 2006 Mise en œuvre d'un programme de promotion de la santé réalisée en mai 2005

STRATÉGIE D'ORIENTATION 4

Accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation par l'augmentation des revenus et le contrôle des coûts

Objectif 4.a

Contrôler la croissance des coûts d'administration des programmes

Indicateurs-cibles	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Dépenses administratives des programmes : ASREC : 32 % ASRA : 2 % PCSRA : 300 \$ par dossier Financement : 0,50 % 	<ul style="list-style-type: none"> ASREC : 28 % ASRA : 1,5 % PCSRA : 446 \$ par dossier Financement : 0,47 %

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité administrative de l'ASREC et du PCSRA 	<ul style="list-style-type: none"> Le coût d'administration de l'ASREC s'est établi à 28 % par rapport à un objectif de 32 % De 487 \$ en 2004-2005, les coûts du PCSRA ont été ramenés à 446 \$. Compte tenu des nombreux ajustements à ce programme, hors de son contrôle, la FADQ compte réviser la cible pour la prochaine année
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une politique de tarification tenant compte de la segmentation des interventions, des services offerts ainsi que de la nature des gestes administratifs posés 	<ul style="list-style-type: none"> La politique de tarification a été adoptée en mars 2006 par le conseil d'administration de la FADQ. Sa mise en œuvre entraînera des modifications aux frais exigibles par la société, à la politique de demande de révision et aux programmes d'assurance stabilisation et d'assurance récolte. Elle prévoit la mise au point de systèmes, d'un plan de communication et un ajustement aux processus administratifs. Complétés en septembre 2006

Objectif 4.b	Modifier la dynamique de croissance des coûts des programmes
---------------------	---

Indicateurs-cibles	<ul style="list-style-type: none"> Maintien du ratio solde/primes de l'ASREC et de l'ASRA selon les évaluations actuarielles 	Résultats	<ul style="list-style-type: none"> Le ratio solde/primes en ASREC est de 1,45 Le ratio solde/primes en ASRA est de (1,56) Ce ratio devra toutefois être revu compte tenu de l'incidence du PCSRA sur ce programme
---------------------------	---	------------------	--

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Identifier et contrôler les facteurs de croissance 	<ul style="list-style-type: none"> Facteurs identifiés (volumes assurés, arrimage PCSRA, fréquence des paiements dans certaines productions)
<ul style="list-style-type: none"> Compléter l'évaluation des différents outils financiers de gestion des risques pour la FADQ ainsi que pour les fonds qu'elle administre 	<ul style="list-style-type: none"> Identification et documentation sur les risques financiers. Poursuite des travaux pour adopter des solutions convenant à la problématique de l'organisation
<ul style="list-style-type: none"> Étudier la possibilité d'élargir la mutualité entre les productions 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse portant sur l'élargissement de la mutualité des risques à chacun des secteurs couverts par l'ASRA est réalisée dans le cadre des travaux portant sur la résorption du déficit des céréales

Objectif 4.c	Optimiser la gestion de la trésorerie
---------------------	--

Indicateurs-cibles	<ul style="list-style-type: none"> Dépassement du rendement des bons du Trésor à 91 jours de Scotia capitaux + 25 points 	Résultats	<ul style="list-style-type: none"> L'indice a atteint + 21 points
---------------------------	---	------------------	--

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la politique cadre en matière de gestion de la trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> En 2005-2006, la FADQ s'est dotée d'une politique de placement pour l'ensemble de ses investissements et a fixé des objectifs de valeur ajoutée à la performance de la gestion de sa trésorerie

Objectif 4.d	Accroître l'autonomie financière de La Financière agricole
---------------------	---

Indicateurs-cibles	<ul style="list-style-type: none"> 50 % des dépenses administratives autofinancées 	Résultats	<ul style="list-style-type: none"> 50,6 % atteint
---------------------------	---	------------------	--

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Accroître la partie autofinancée des dépenses d'administration des programmes, notamment par l'allègement des frais administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> La part d'autofinancement est passée de 47,4 % à 50,6 % au cours de l'exercice. La cible a été atteinte et dépassée

OBJECTIF INTÉGRATEUR	Renforcer le partenariat
-----------------------------	---------------------------------

Indicateurs-cibles	<ul style="list-style-type: none"> 30 rencontres des forums UPA-FADQ
---------------------------	---

ACTIONS	ÉTAT DES RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres avec les partenaires de l'agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Vice-présidence au financement : 20 rencontres
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres avec les fédérations spécialisées de l'UPA 	<ul style="list-style-type: none"> Vice-présidence au financement : 30 rencontres Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu : 30 rencontres
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres périodiques avec les fédérations régionales de l'UPA 	<ul style="list-style-type: none"> Vice-présidence à la clientèle : 90 rencontres

ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes

Financement

Tableau 3 Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2005-2006

	Secteur agricole	Secteur forestier
Clientèle	15 446	1 497
Encours (M\$)	4 128,9	82,7
Contributions à l'intérêt (M\$)	1,6	0,2
Réclamations payées (M\$)	6,2	0,1
Prêts autorisés en 2005-2006 (M\$)	563,0	22,8
Ouvertures de crédit en 2005-2006 (M\$)	123,8	-
Subventions à l'établissement (M\$)	9,3	-
Subventions au démarrage (M\$)	0,9	-
Subventions à l'encadrement (M\$)	0,4	-

Tableau 4 Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	2003-2004 (%)	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)
Laitière	56,0	53,8	53,0
Porcine	8,8	8,6	10,6
Grandes cultures	6,7	7,6	5,9
Horticole	7,6	7,0	8,5
Bovine	5,5	6,1	6,2
Avicole	3,1	2,1	1,5
Acéricole	3,1	2,6	2,7
Forestière*	2,7	4,0	3,9
Autres	6,5	8,2	7,7
Total	100,0	100,0	100,0

* Prêts forestiers seulement.

Tableau 5 Répartition des ouvertures de crédit* selon la production

	2003-2004 (%)	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)
Horticole	26,0	14,4	17,0
Bovine	37,4	19,3	26,8
Grandes cultures	10,3	4,7	3,1
Porcine	9,2	3,8	1,9
Laitière	6,6	0,6	1,0
Avicole	5,1	0,5	0,5
Acéricole**	-	-	-
Autres	5,2	3,2	1,5
Biens et services	0,2	53,5***	48,2***
Total	100,0	100,0	100,0

* Secteur agricole seulement.

** N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

*** Coopératives de producteurs de bovins.

Les statistiques sur l'appui financier à la relève agricole

Tableau 6 Répartition des subventions à l'établissement selon la production

	2003-2004 (%)	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)
Laitière	47,3	55,5	53,0
Horticole	17,0	13,1	11,9
Porcine	8,0	7,0	12,3
Bovine	8,7	7,0	6,6
Grandes cultures	5,3	4,3	5,6
Avicole	1,7	3,3	3,0
Autres	12,0	9,8	7,6
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 7 Profil des personnes* établies en agriculture

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre	315	341	331
Proportion d'hommes	74 %	67 %	73 %
Proportion de femmes	26 %	33 %	27 %
Âge moyen (années)	27,8	28,1	28,4
Scolarité moyenne (années)	13,4	13,9	14,1
Formation agricole	78 %	88 %	91 %

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

Tableau 8 Répartition des subventions au démarrage selon la production pour l'année 2005-2006

Production	%
Horticole	21,8
Bovine	20,7
Grandes cultures	15,0
Laitière	6,9
Porcine	2,3
Avicole	2,3
Autres	31,0
Total	100,0

Assurance

Tableau 9 Résultats de l'assurance récolte

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre d'entreprises participantes	13 287	13 324	13 324
Valeurs assurées (M\$)	794	845	892
Contributions totales (M\$)	47	53	50
Indemnités (M\$)	41	56	59

Tableau 10

Résultats de l'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2003-2004	2004-2005*	2005-2006*
Nombre d'entreprises participantes	18 070	17 783	17 464
Productions animales			
Valeurs assurées (M\$)	2 257,3	1 978,3	2 290,4
Contributions totales (M\$)	337,4	134,2	210,4
Compensations (M\$)	417,1	97,1	160,4
Productions végétales			
Valeurs assurées (M\$)	963,8	999,6	1 038,8
Contributions totales (M\$)	146,7	248,5	180,9
Compensations (M\$)	142,7	219,4	275,9

* Ces données tiennent compte de la complémentarité entre le programme d'ASRA et le PCSRA.

Tableau 11

Statistiques sur l'assurance récolte pour l'année d'assurance 2005

Cultures assurées	Clients assurés ⁽¹⁾	Unités assurées (Hectares) (Autres)		Valeurs assurées (\$)
Système collectif				
Foin	7 578	538 707		207 837 520
Maïs fourrager	2 257	25 221		30 990 199
Céréales	4 326	106 990		43 346 734
Maïs-grain	1 616	98 898		90 336 029
Système individuel				
Blé	1 193	30 805		18 246 797
Orge	1 376	37 128		16 715 231
Avoine	976	32 322		12 270 132
Maïs-grain	3 241	224 289		218 310 508
Soya	3 361	135 220		82 148 222
Sarrasin	5	133		22 948
Pois sec	13	262		69 626
Haricot sec	140	4 264		3 398 786
Canola	271	9 602		5 424 836
Fraises	71	257		2 718 059
Framboises	19	45		341 838
Bleuets	120	9 576		5 863 525
Pommiers (arbres)	122		649 471	10 396 378
Pommes (unités arbres)	286		706 876	15 287 918
Légumes de transformation	451	16 372		17 588 619
Miel (ruches)	91		56 041	9 846 956
Légumes maraîchers				
«A» multirisques	264	9 452		38 350 492
«B» grêle	118	3 209		18 187 000
«C» plants vivaces	2	6		16 920
«D» gel	26	345		1 566 598
Pommes de terre	186	13 611		42 426 677
Total assurance récolte	13 324	1 296 711	1 412 388	891 708 548

(1) Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

Tableau 12

Statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années d'assurance concernées par l'exercice financier de 2005-2006

Produits assurables	Années d'assurance	Valeurs assurées (M\$)	Nombre d'unités assurées (Hectares) (Autres)
Veaux d'emboche	2005	272,7	245 047 ⁽¹⁾
Bouvillons et bovins d'abattage	2005	254,3	57 708 451 ⁽²⁾
Veaux de grain	2005	66,9	90 118 ⁽³⁾
Veaux de lait	2005	164,6	162 862 ⁽³⁾
Porcelets	2005	469,2	371 919 ⁽⁴⁾
Porcs	2005	1 018,8	7 089 127 ⁽⁵⁾
Agneaux	2005	43,9	178 585 ⁽⁶⁾
Pommes de terre	2004-2005	52,7	13 160,6
Céréales, maïs-grain et soya			
• Avoine	2004-2005	74,2	96 590,8
• Blé fourrager	2004-2005	19,8	22876,7
• Blé de consommation humaine	2004-2005	24,6	27 887,9
• Canola	2004-2005	12,4	12 361,6
• Maïs-grain	2004-2005	560,6	410 890,7
• Orge	2004-2005	87,0	106 750,0
• Soya	2004-2005	170,5	197 462,2
Pommes	2004-2005	37,0	79 580 ⁽⁷⁾
Total des productions animales		2 290,4	
Total des productions végétales		1 038,8	
Total global		3 329,2	

(1) Vaches (2) Kg de gain (3) Veaux (4) Truies (5) Porcs (6) Brebis (7) Tonnes métriques

Tableau 13

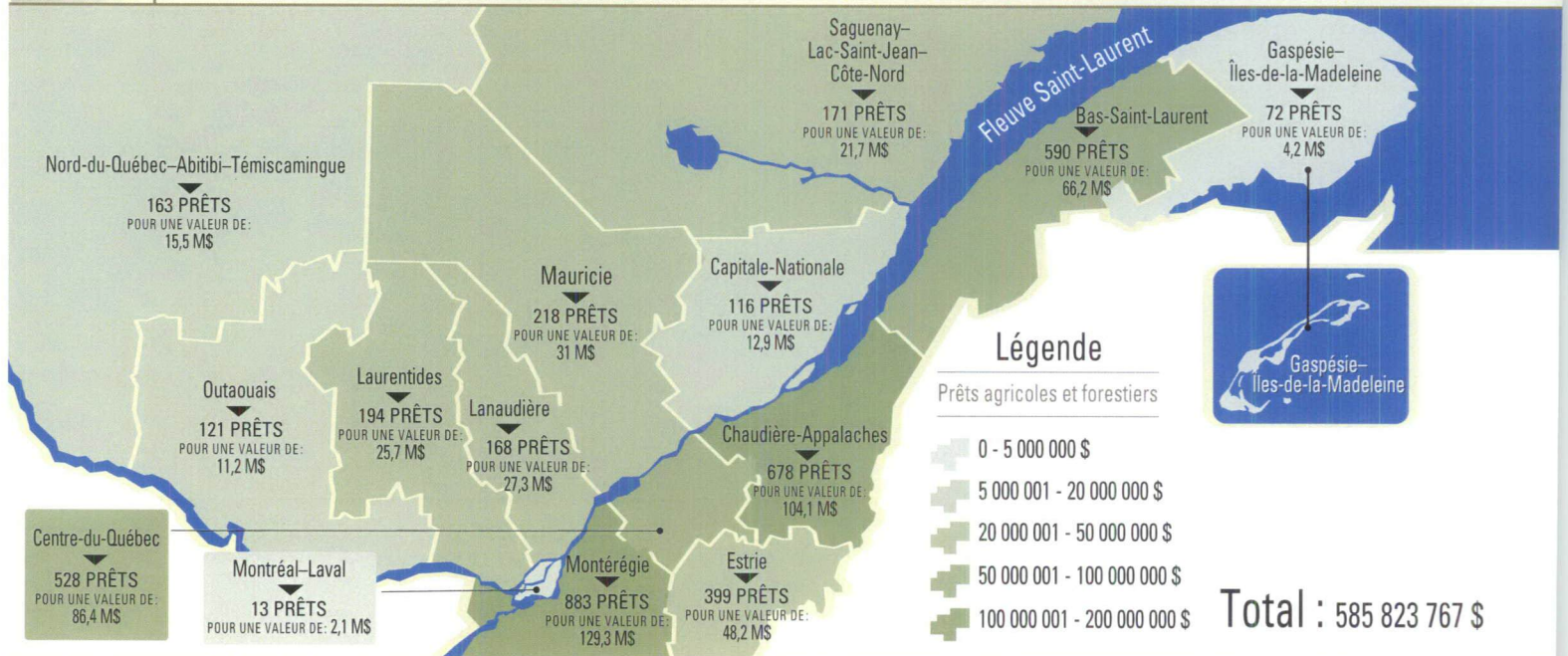
Statistiques sur le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole *

Principale source de revenu	Année de participation 2003			Année de participation 2004		
	Nombre de clients	Paievements Nombre	Paievements (M\$)	Nombre de clients	Paievements Nombre	Paievements (M\$)
Lait	7 198	3 015	23,4	6 792	2 890	25,5
Bouvillons et bovins d'abattage	443	282	15,3	552	344	5,4
Veaux de grain et veaux de lait	401	231	8,1	380	189	7,3
Veaux d'emboche	3 554	2 317	17,7	3 331	2 081	19,6
Volailles	506	168	4,7	496	120	3,4
Porcs	1 582	1 349	89,7	1 541	27	19,0
Agneaux	653	327	2,7	660	307	2,9
Grands gibiers	79	36	0,7	88	48	1,1
Autres animaux	241	154	2,7	227	113	1,6
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 496	1 567	15,1	3 599	1 862	26,5
Autres grandes cultures	489	249	3,9	609	303	6,1
Pommes	296	141	1,6	301	151	2,7
Autres fruits	257	124	2,9	284	116	3,8
Pommes de terre	266	155	8,5	241	176	16,8
Légumes	730	378	14,0	734	425	20,7
Horticulture ornementale	349	131	2,9	349	141	3,9
Produits de l'érable	1 939	736	3,8	1 920	852	4,4
Autres	169	93	0,7	217	93	0,6
TOTAL	22 648	11 453	218,4	22 321	10 738	181,3

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

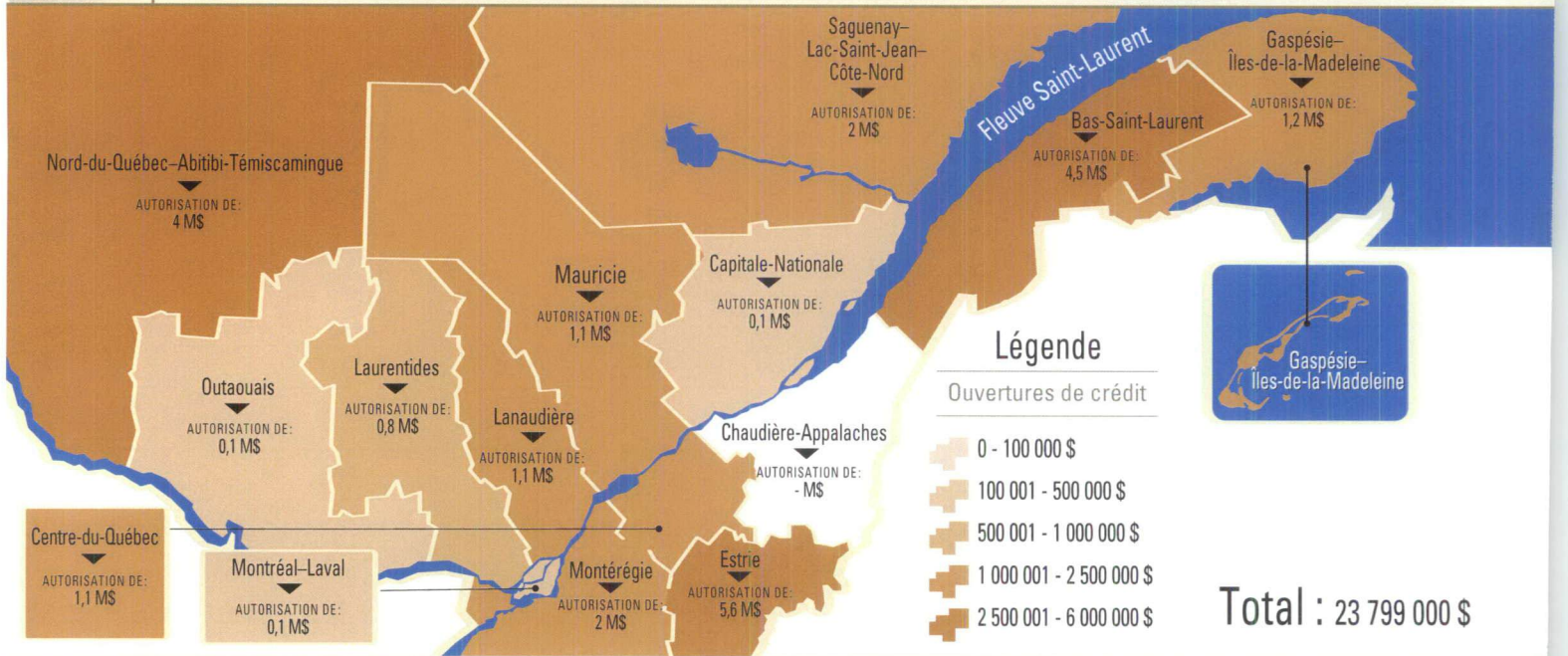
Carte 1

Répartition des prêts agricoles et forestiers par région administrative pour l'année 2005-2006



Carte 2

Répartition des ouvertures de crédit* par région administrative pour l'année 2005-2006



* Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciales de 100 M\$

Carte 3

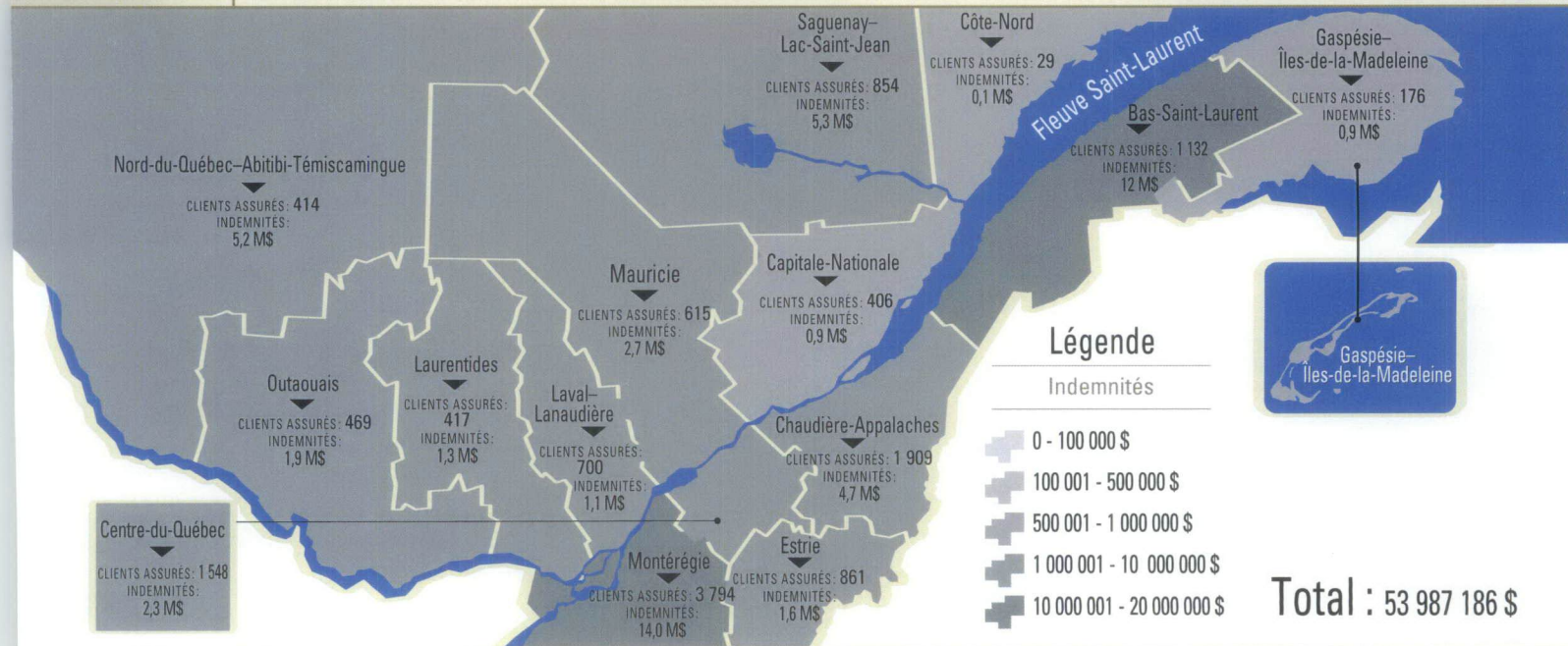
Répartition du nombre de personnes* établies par région administrative pour l'année 2005-2006



* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

Carte 4

Assurance récolte 2005 Statistiques par région administrative*



* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 1^{er} mai 2006.

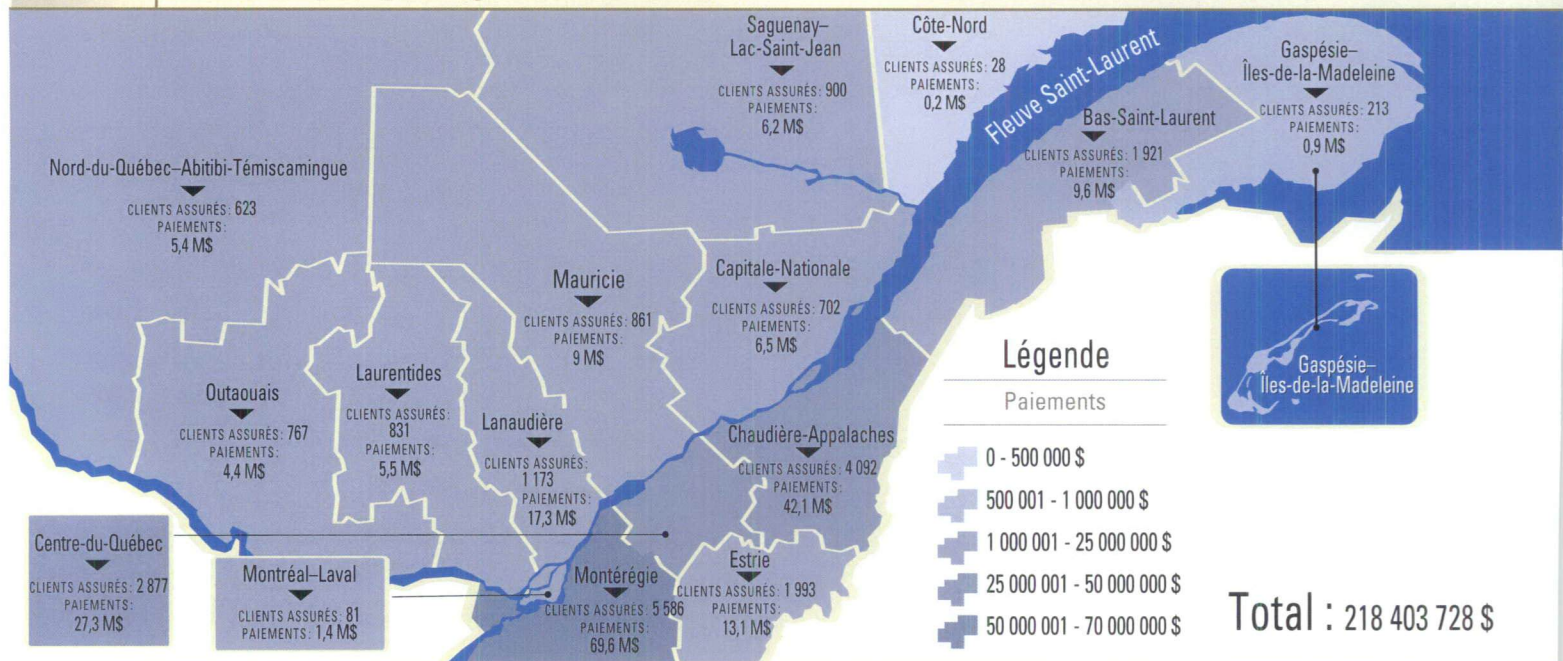
Carte 5

Assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année 2005-2006
Statistiques par région administrative



Carte 6

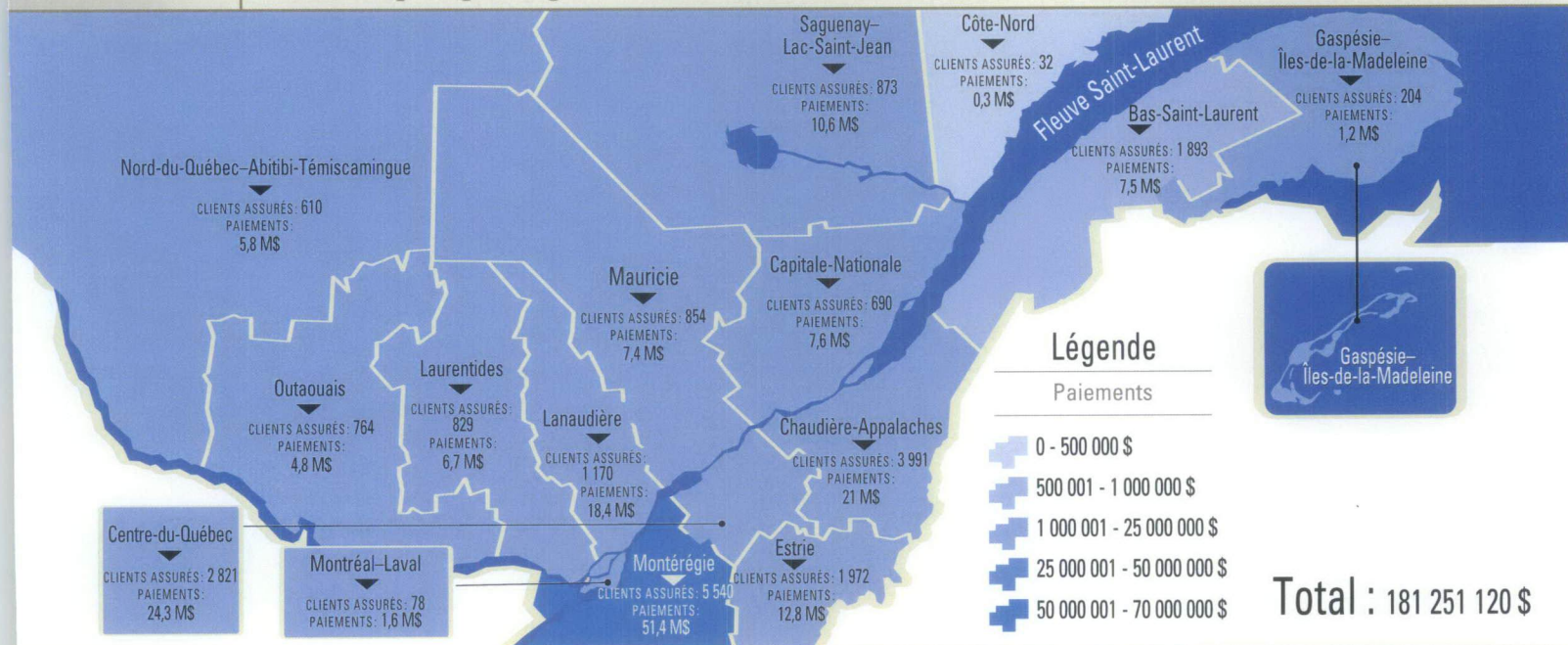
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole 2003
Statistiques par région administrative*



* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

Carte 7

Programme canadien de stabilisation du revenu agricole 2004
Statistiques par région administrative*



* Les paievements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.



ANNEXE 4

Pour vous, à la grandeur du Québec

SIÈGE SOCIAL

- 1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5602
Télécopieur : (418) 833-3871
Courriel : dir.comm@fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Sans frais : 1 800 749-3646

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- **Centre de services d'Amos**
261, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V1
Téléphone : (819) 444-5335
Télécopieur : (819) 444-5382
Courriel : amos@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Rouyn-Noranda**
53, rue du Terminus Ouest, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Téléphone : (819) 763-3759
Télécopieur : (819) 763-3617
Courriel : rouyn@fadq.qc.ca

BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA- MADELEINE

- **Centre de services de Caplan**
34-A, boulevard Perron Ouest, C.P. 500
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : (418) 388-2689
Télécopieur : (418) 388-2926
Courriel : caplan@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Rimouski**
337, rue Moreault, bureau 2.10
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3586
Télécopieur : (418) 727-3564
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Rivière-du-Loup**
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville,
bureau 200
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone : (418) 867-1264
Télécopieur : (418) 867-4126
Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE- CÔTE-NORD

- **Centre de services de Québec**
5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest,
bureau 100
Québec (Québec) G2E 2G6
Téléphone : (418) 528-1552
Télécopieur : (418) 528-1680
Courriel : quebec@fadq.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC

- **Centre de services de Drummondville**
750, boulevard René-Lévesque, bureau 100
Drummondville (Québec) J2C 7N7
Téléphone : (819) 475-8461
Télécopieur : (819) 475-1400
Courriel : drummondville@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Nicolet**
460, boulevard Louis-Frêchette, 1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6991
Télécopieur : (819) 293-8426
Courriel : nicolet@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Victoriaville**
767, boulevard Industriel Est, bureau 200
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone : (819) 758-8239
Télécopieur : (819) 752-7950
Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES

- **Centre de services de Lévis**
5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : (418) 833-7575
Télécopieur : (418) 835-0587
Courriel : levis@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Sainte-Marie**
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone : (418) 386-8084
Télécopieur : (418) 386-8092
Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Saint-Georges**
11500, 1^{re} Avenue, bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone : (418) 226-3110
Télécopieur : (418) 226-3500
Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

ESTRIE

- **Centre de services de Sherbrooke**
4260, boulevard Bourque, bureau 1.20
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3
Téléphone : (819) 820-3393
Télécopieur : (819) 820-3925
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

LAURENTIDES-LANAUDIÈRE- LAVAL ET MONTRÉAL

- **Centre de services de L'Assomption**
300, rue Dorval, C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-2204
Télécopieur : (450) 589-9727
Courriel : assumption@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Saint-Eustache**
7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone : (450) 472-1140
Télécopieur : (450) 472-3911
Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

MAURICIE

- **Centre de services de Trois-Rivières**
5195, boulevard des Forges, bureau 01
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : (819) 371-6609
Télécopieur : (819) 371-6970
Courriel : trois-rivieres@fadq.qc.ca

MONTÉRÉGIE

- **Centre de services de Granby**
328, rue Principale, bureau 220
Granby (Québec) J2G 2W4
Téléphone : (450) 776-7145
Télécopieur : (450) 776-7127
Courriel : granby@fadq.qc.ca
- **Centre de services de La Prairie**
170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-1678
Télécopieur : (450) 444-1748
Courriel : laprairie@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield**
157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
Téléphone : (450) 370-3040
Télécopieur : (450) 370-3045
Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca

MONTÉRÉGIE (suite)

- **Centre de services de Saint-Hyacinthe**
3100, boulevard Laframboise, bureau 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : (450) 778-6635
Télécopieur : (450) 778-6610
Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu**
875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3C7
Téléphone : (450) 346-8780
Télécopieur : (450) 358-9780
Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca

OUTAOUAIS

- **Centre de services de Gatineau**
999, rue Dollard, bureau 100
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : (819) 986-1997
Télécopieur : (819) 986-1529
Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN

- **Centre de services d'Alma**
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : (418) 668-2369
Télécopieur : (418) 662-2811
Courriel : alma@fadq.qc.ca

Recouvrement

- 170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-7115
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : (450) 444-9301
Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca

Financement forestier

- Courriel : forestier@fadq.qc.ca

ANNEXE 5

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

Préambule

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.-R.-Q., chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION II - RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.-R.-Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.-R.-Q., chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.
8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.
9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (L.-R.-Q., chapitre P 28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :
- a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
 - b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.
14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.
15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.
16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.
17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION III – MISE EN ŒUVRE

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.
23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION IV - DISPOSITIONS FINALES

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

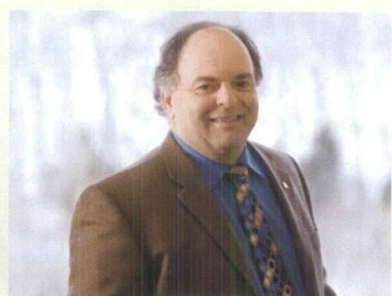
ANNEXE 6

Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec



Jacques Brind'Amour*

*Président-directeur général
La Financière agricole du Québec*



Laurent Pellerin*

*Président du conseil
Président général
Union des producteurs agricoles*



Annette Harnois-Coutu

*Présidente
Fédération de l'Union des producteurs
agricoles de Lanaudière*



Jean Larose

*Directeur général
Union des producteurs agricoles*



Diane Jean

*Sous-ministre
Ministère du Revenu*



Pierre Lemieux

*Président
Fédération des producteurs
acéricoles du Québec*



Marcel Ostiguy

*Président et chef de la direction
Aliments Carrière inc.*



Marthe Lacroix**

*Vice-présidente actuariat
La Capitale assurances générales inc.*



Régnald Boucher**

*Ex-président et chef de l'exploitation
Fédération des caisses Desjardins du Québec*



Michel R. Saint-Pierre*

*Vice-président du conseil
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation*



Renée Saint-Hilaire

*Secrétaire générale
La Financière agricole du Québec*



Pierre Chouinard**

*Président
Fédération des producteurs
de pommes de terre du Québec*

* Membres du Comité exécutif

** Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification

Au 31 mai 2006

ANNEXE 7

Comité de direction de La Financière agricole du Québec



Claude Lavoie
*Vice-président
à la clientèle*

Marc Ferland
*Vice-président
aux assurances et à
la protection du revenu*

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Norman Johnston
*Vice-président
au financement*

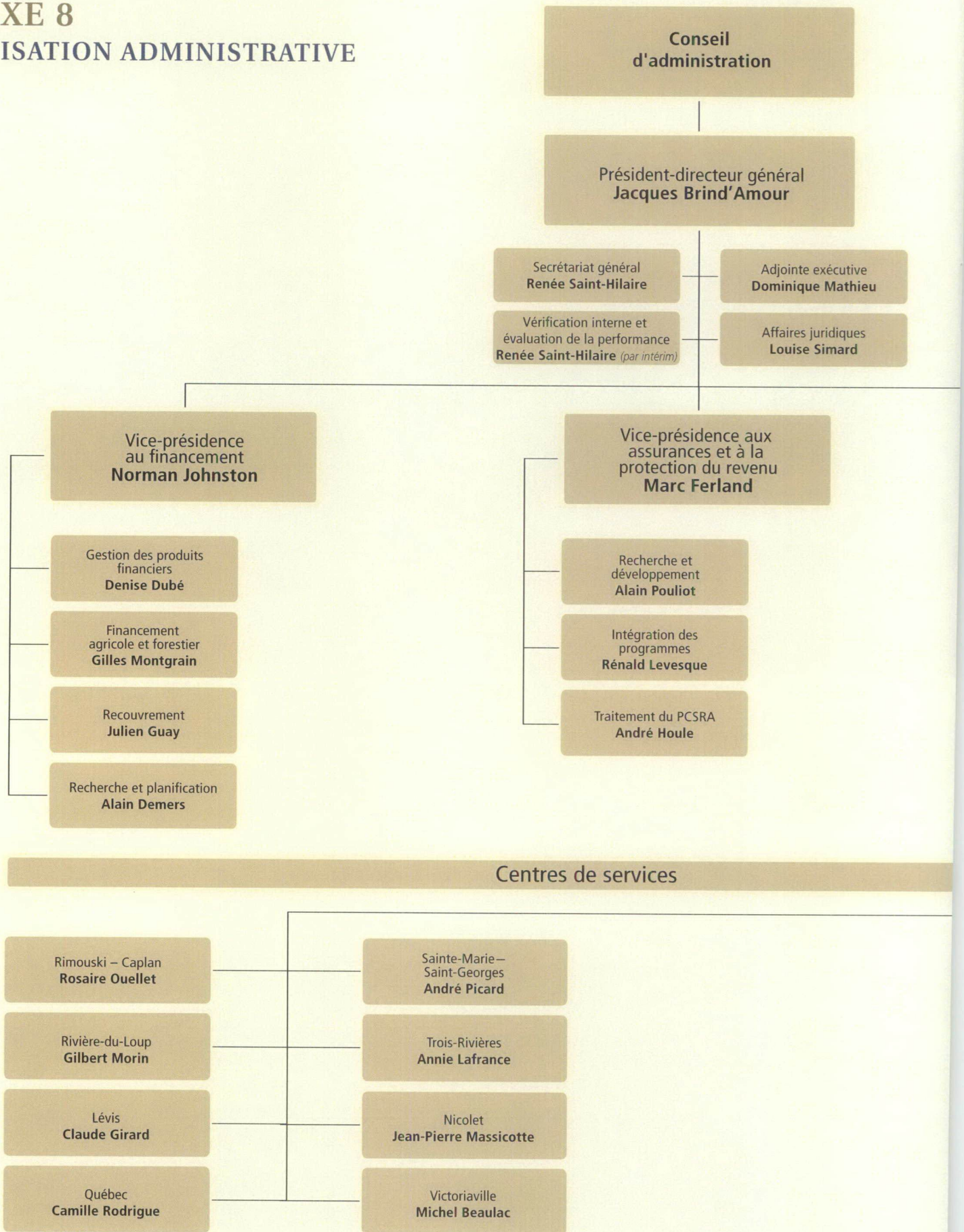
Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale

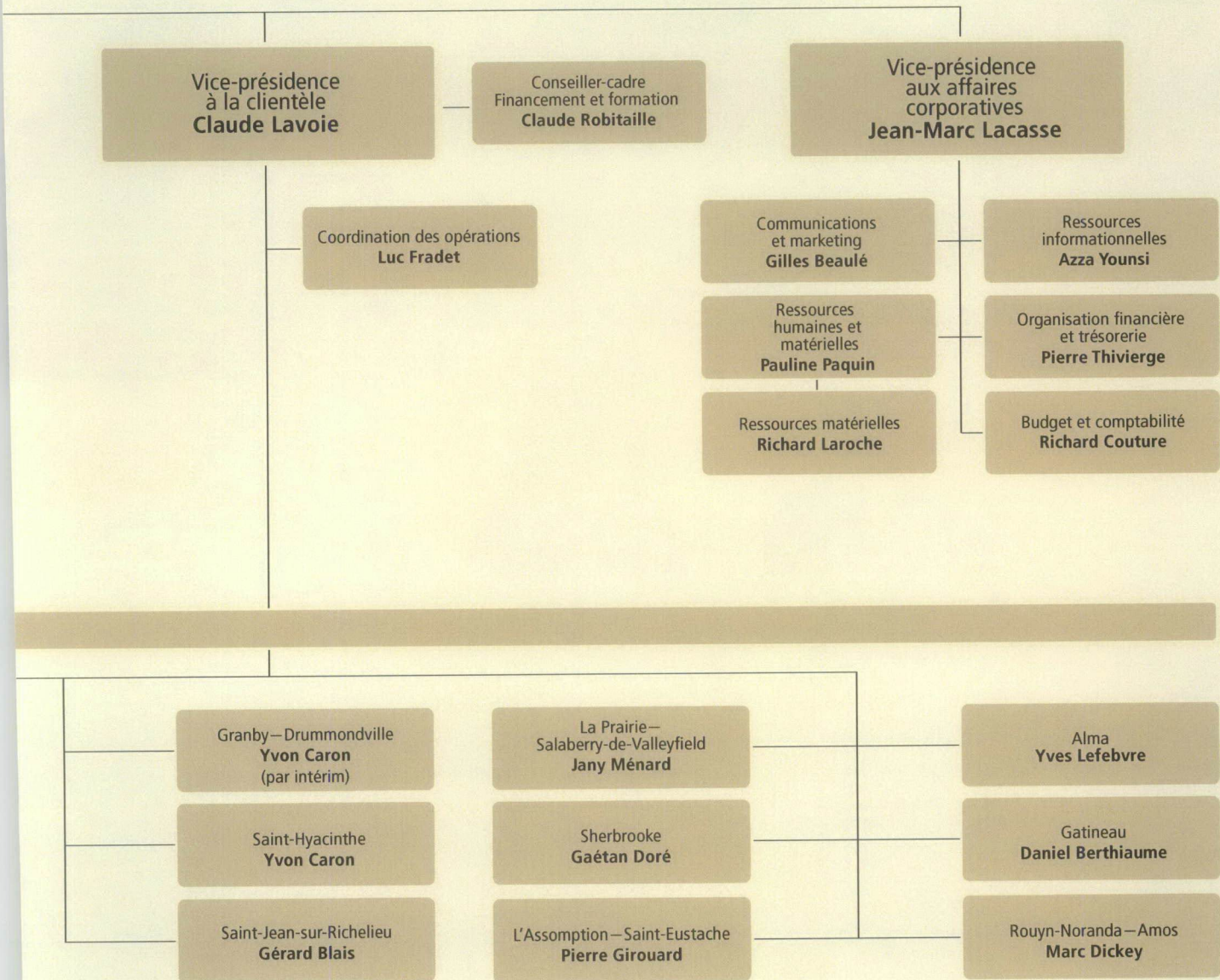
Jean-Marc Lacasse
*Vice-président
aux affaires corporatives*

Au 31 mai 2006

ANNEXE 8

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

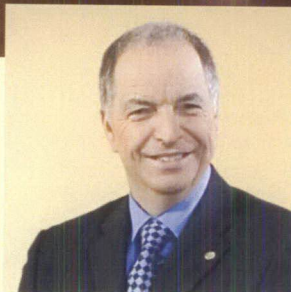




Au 31 mai 2006

ANNEXE 9

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.



Dominique Vignola
Directeur général
Capital Financière agricole inc.



Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale

Première rangée

Norman Johnston**
Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec

Jacques Brind'Amour*
Président du conseil
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

Jacques Desmeules**
Président du conseil de La Survivance
Mutuelle d'assurance-vie
et administrateur de sociétés

Pierre Lemieux*
Président
Fédération des producteurs
acéricoles du Québec

Seconde rangée

Sylvain Boucher
Sous-ministre adjoint aux
affaires régionales
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Jean Leclerc**
Président
Biscuits Leclerc Itée

Ernest Desrosiers*
Directeur général
Division de l'agrofourmiture,
La Coop fédérée

* Membres du Comité exécutif
** Membres du Comité de vérification

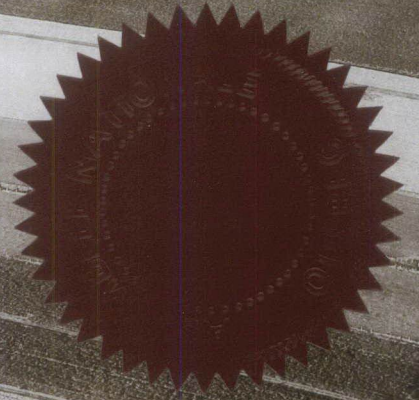
Au 31 mai 2006





ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 353-20060612
document 0022

États financiers 2005 | 2006



La Financière
agricole
Québec 

Votre partenaire



Table des matières

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rapport de la direction	4
Rapport du comité de suivi budgétaire et de vérification	5
Rapport du vérificateur	6
La Financière agricole du Québec	8
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	14
Fonds d'assurance-récolte	16
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	18
Notes complémentaires	19-36

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Rapport de la direction	38
Rapport du vérificateur	39
Résultats et excédent	40
Bilan	41
Flux de trésorerie	42
Notes complémentaires	43-46

Crédits photos pages 2 et 7: Marc Lajoie, MAPAQ



LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

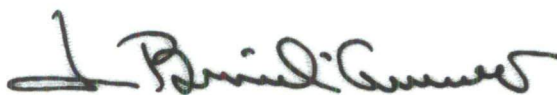
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.


Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,
Jean-Marc Lacasse

Lévis, le 25 mai 2006

Rapport du comité de suivi budgétaire et de vérification

Le comité de suivi budgétaire et de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2006 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Le rapport du Vérificateur général indique que des revenus d'intérêts de 3,4 M\$ comptabilisés dans les résultats de La Financière agricole auraient dû être inclus aux résultats du Fonds d'assurance-récolte. Cette opinion s'appuie sur l'article 70 de la *Loi sur l'assurance-récolte*.

Or, la Société considère que l'article 70 de la *Loi sur l'assurance-récolte* n'a plus d'application à l'égard du Fonds d'assurance-récolte depuis l'effet combiné de l'entrée en vigueur de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, le 17 avril 2001, et du Programme d'assurance récolte, le 14 février 2002. À cet égard, la nouvelle loi habilite la Société à adopter ses propres programmes ainsi qu'à constituer et à administrer des patrimoines fiduciaires. De plus, ce nouveau cadre législatif est appuyé par la *Convention concernant les fonds fiduciaires administrés par La Financière agricole du Québec* intervenue entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des producteurs agricoles et La Financière agricole.

Dans ce contexte, et tel que le permet le paragraphe c) de l'article 5 du Programme d'assurance récolte qui précise que le Fonds d'assurance-récolte comprend «les revenus provenant du placement des sommes constituant le fonds tels que déterminés par La Financière agricole», la Société, par son conseil d'administration, a décidé d'utiliser une partie des revenus de placements générés par le Fonds d'assurance-récolte, soit 3,4 M\$, pour mettre en oeuvre des programmes spécifiques.

Ainsi, afin de répondre à des besoins particuliers et pertinents dans deux secteurs agricoles, La Financière agricole a adopté deux programmes visant à fournir une aide financière aux producteurs de tabac jaune et aux producteurs céréaliers. Des ententes ont été conclues entre les constituants fiduciaires et les représentants des productions concernées quant au mode d'intervention approprié et aux dispositions financières afférentes.

Le comité de suivi budgétaire et de vérification considère que La Financière agricole a agi efficacement dans l'intérêt de sa clientèle et qu'elle a comptabilisé les revenus de placements en toute conformité avec sa loi constitutive et ses programmes.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.



Le président du comité de suivi budgétaire et de vérification,
Régnald Boucher

Lévis, le 25 mai 2006

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2006 ainsi que les états consolidés des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des résultats et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Société a comptabilisé une partie du produit d'intérêts sur les placements du Fonds d'assurance-récolte d'un montant de 3 411 663 \$ aux résultats de La Financière agricole du Québec. En vertu de l'article 70 de la *Loi sur l'assurance-récolte*, ces intérêts auraient dû être inclus aux résultats du Fonds d'assurance-récolte puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct de La Financière agricole du Québec. Si ce produit d'intérêts avait été comptabilisé entièrement au Fonds d'assurance-récolte, l'excédent au 31 mars 2006 et l'excédent des produits sur les charges de l'exercice terminé à cette date du Fonds d'assurance-récolte auraient été augmentés de 3 411 663 \$ et ceux de La Financière agricole du Québec auraient été diminués d'autant.

À mon avis, à l'exception des effets de la comptabilisation inadéquate d'une partie du produit d'intérêts mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 mai 2006



LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Résultats consolidés
 de l'exercice terminé le 31 mars 2006
 (en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	306 227	306 401
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 5)	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	353 214	268 856
Droits administratifs	4 453	4 010
Intérêts et revenus de placements	21 239	13 154
Autres revenus	345	154
	695 478	602 575
CHARGES		
Contribution aux Fonds:		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	260 840	255 137
d'assurance-récolte	29 770	31 679
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	9 781	10 433
du Compte de stabilisation du revenu agricole	12	1 860
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	293 747	126 306
Contribution au paiement de l'intérêt	1 808	3 038
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	10 725	9 776
Programmes fédéraux spéciaux (note 8)	73 801	82 672
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(215)	319
Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune	4 623	—
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	4	—
Contribution au financement d'organismes	2 100	1 277
Frais d'administration (note 9)	53 971	64 482
Intérêts	8 109	6 388
Perte de valeur sur placements	283	884
	749 359	594 251
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART	(53 881)	8 324
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	200	275
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(54 081)	8 049

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Excédent consolidé
 de l'exercice terminé le 31 mars 2006
 (en milliers de dollars)

	2006	2005
EXCÉDENT AU DÉBUT	108 792	100 743
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(54 081)	8 049
EXCÉDENT À LA FIN	54 711	108 792
L'excédent à la fin comprend :		
Excédent affecté à la réserve générale (note 10)	54 711	88 372
Excédent non affecté	—	20 420
	54 711	108 792

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Bilan consolidé
 au 31 mars 2006
 (en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	35	7 018
Placements temporaires (note 11)	16 448	33 086
Débiteurs et intérêts courus	2 724	1 850
Avances aux participants	—	29 867
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (note 12)	32 000	30 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 13)	416 775	390 617
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	1 115	1 785
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	66 311	38 855
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	1 376	1 551
Versements à recevoir sur placements (note 17)	374	235
	537 158	534 864
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	4 311	5 426
Prêts (note 16)	7 893	10 442
Placements (note 17)	5 073	4 201
Immobilisations corporelles (note 18)	1 127	1 192
Actifs incorporels (note 19)	2 181	2 222
	557 743	558 347

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Bilan consolidé (suite)
 au 31 mars 2006
 (en milliers de dollars)

	2006	2005
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 20)	307 237	310 977
Créditeurs et frais courus (note 21)	49 475	24 422
Contribution fédérale reportée (note 22)	21 988	16 204
Dû au gouvernement du Québec	132	448
Dû au gouvernement du Canada	141	256
Dû aux fonds (note 23)	23 902	38 300
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	65 277	14 362
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	—	229
Provision pour vacances	4 711	4 650
	472 863	409 848
Avance du gouvernement du Québec (note 24)	16 194	16 194
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	—	10 000
Provision pour congés de maladie (note 25)	13 975	13 513
	503 032	449 555
EXCÉDENT	54 711	108 792
	557 743	558 347

Engagements (note 29)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Flux de trésorerie consolidés
de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(54 081)	8 049
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(143)	(272)
Amortissement des immobilisations corporelles	726	734
Amortissement des actifs incorporels	761	738
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(4)	23
Perte de valeur sur placements	283	883
Quote-part de la perte des sociétés satellites	200	275
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Variation de l'aide gouvernementale reportée	—	(66)
	(62 258)	364
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(874)	(1 213)
Avances aux participants	29 867	(29 867)
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	(2 000)	(9 000)
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(26 158)	(64 471)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 785	17 185
À recevoir du gouvernement du Canada	(27 456)	(9 516)
Frais payés d'avance	—	778
Actifs destinés à la vente	—	370
Créditeurs et frais courus	25 238	10 854
Contribution fédérale reportée	5 784	5 204
Dû au gouvernement du Québec	(316)	302
Dû au gouvernement du Canada	(115)	(6 706)
Dû aux fonds	(14 398)	(69 682)
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	—	(2 065)
Provision pour contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	50 915	14 362
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(229)	(32 262)
Provision pour vacances	61	217
Provision pour congés de maladie	462	557
	42 566	(174 953)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(19 692)	(174 589)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Flux de trésorerie consolidés (suite)
 de l'exercice terminé le 31 mars 2006
 (en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2 724	3 001
Encaissements de prêts	(1 693)	(1 995)
Acquisitions de placements	342	21
Encaissements de placements en débentures	(846)	(631)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(720)	(733)
Acquisitions d'actifs incorporels	4	1
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	(189)	(336)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(189)	(336)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	—	66
Avance du gouvernement du Québec	(3 740)	111 277
Emprunts temporaires	(3 740)	111 343
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 740)	111 343
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23 621)	(63 582)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	40 104	103 686
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	16 483	40 104
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	35	7 018
Placements temporaires	16 448	33 086
	16 483	40 104
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts payés	7 157	4 774

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES

Résultats et déficit

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions des adhérents <i>(note 26)</i>	130 420	127 569
Contribution de La Financière agricole du Québec <i>(note 26)</i>	260 840	255 137
Intérêts et revenus de placements	267	297
	391 527	383 003
CHARGES		
Compensations aux adhérents <i>(note 26)</i>	436 322	316 516
Intérêts	13 598	8 087
	449 920	324 603
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(58 393)	58 400
DÉFICIT AU DÉBUT	(313 991)	(372 391)
DÉFICIT À LA FIN	(372 384)	(313 991)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES

Bilan

au 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	86	83
Débiteurs et intérêts courus	4 766	10 583
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	4 560	19 831
Avances aux adhérents (note 27)	225 674	187 799
	235 086	218 296
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 21)	13 890	4 755
Dû à La Financière agricole du Québec (note 13)	416 775	390 617
Contributions non gagnées	111 379	90 605
Provision pour compensations	65 426	46 310
	607 470	532 287
DÉFICIT (note 33)	(372 384)	(313 991)
	235 086	218 296

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE
Résultats et excédent
 de l'exercice terminé le 31 mars 2006
 (en milliers de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions des adhérents	20 044	21 756
Contribution de La Financière agricole du Québec	29 770	31 679
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	4 149	3 138
Intérêts et revenus de placements (note 28)	2 573	2 919
	56 536	59 492
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	58 877	56 383
Intérêts sur indemnités	4	4
	58 881	56 387
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 345)	3 105
EXCÉDENT AU DÉBUT	74 462	71 357
EXCÉDENT À LA FIN	72 117	74 462

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Bilan

au 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	93	239
Placements temporaires	—	4 398
Débiteurs et intérêts courus	957	513
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	16 394	13 649
	17 444	18 799
Placements (note 17)	66 743	66 856
	84 187	85 655
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	114	154
Contributions non gagnées	569	662
Contribution fédérale reportée (note 22)	7 884	7 884
Provision pour indemnités	3 503	2 493
	12 070	11 193
EXCÉDENT	72 117	74 462
	84 187	85 655

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION
DU REVENU AGRICOLE

Évolution du solde du fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
Solde au début	4 820	25 304
Contributions des participants	—	2 192
Contribution de La Financière agricole du Québec	12	1 860
Aide de transition du gouvernement du Canada	1	(60)
Intérêts distribués dans les comptes des participants	45	115
Retraits des participants	(1 930)	(24 591)
Solde à la fin	2 948	4 820

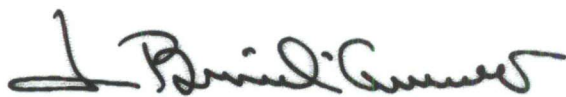
Bilan

au 31 mars 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	2 948	4 820
PASSIF		
À court terme		
Comptes des participants	2 948	4 820

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Notes complémentaires

31 mars 2006

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, d'investissement et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux entreprises agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Programme d'assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux entreprises agricoles de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole avait pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants ont cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum annuel de 20% de la contribution gouvernementale établie au 1^{er} février 2005.

Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

IV) Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), établi en vertu d'un accord Canada-Québec, met à la disposition de la clientèle agricole affectée par la crise de la vache folle, une aide financière. Ce programme comporte trois phases qui sont les suivantes:

La phase I du programme couvre la période du 20 mai au 31 août 2003 et prévoit un soutien à l'abattage pour les producteurs de bovins et d'autres ruminants assumé à 60% par le gouvernement fédéral et à 40% par le gouvernement du Québec.

La phase II du programme, relatif aux animaux de réforme, offre une aide financière aux producteurs laitiers, aux éleveurs de veaux d'embouche et d'autres ruminants pour compenser la baisse importante du prix sur les marchés. Ce programme s'applique aux animaux en inventaire au 1^{er} septembre 2003. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60% par le gouvernement fédéral et à 40% par les provinces.

La phase III du programme, consiste à appuyer les producteurs afin qu'ils retirent, de la chaîne de production, des bovins engraisés admissibles pour une période pouvant atteindre 120 jours et des veaux d'engraissement admissibles à la date de mise en circulation. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60% par le gouvernement fédéral, sous forme de rabais de prime accordé aux entreprises participantes au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et à 40% par le gouvernement du Québec par le paiement de sa contribution au fonds d'assurance.

V) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60% et de 40% du coût global du programme.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

VI) Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune

Le Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune vise à soutenir financièrement les entreprises admissibles qui se retirent de la production de tabac jaune et à favoriser la réorientation des entreprises vers des cultures alternatives. Ce programme s'applique aux entreprises participantes au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003 et est en vigueur du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2007.

VII) Programme de paiements relatifs au revenu agricole

Le Programme de paiements relatifs au revenu agricole vise à atténuer les problèmes de liquidités des agriculteurs et à préparer la voie à la transition vers les mesures de protection des revenus agricoles. Le programme comprend deux volets d'intervention, soit l'aide financière générale offerte aux producteurs agricoles qui participent au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ou au Compte de stabilisation du revenu agricole et le volet sur le paiement concernant le bétail destiné aux producteurs de bétail. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

VIII) Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux

Le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux vise à soutenir les entreprises céréalères qui subissent des baisses importantes de revenus entraînées par les faibles prix du marché. Le gouvernement du Canada assume le coût total du programme.

IX) Programme de financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

X) Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et de favoriser leur développement en contribuant au paiement de l'intérêt.

XI) Programme d'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole vise à favoriser l'encadrement et le démarrage des entreprises agricoles, à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

XII) Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole

Le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole vise à appuyer les entreprises agricoles qui participent à la réalisation de projets-pilotes dans le cadre d'un programme conjoint de la Fondation de la faune du Québec et l'Union des producteurs agricoles. Le programme, d'une durée de cinq ans, se termine le 31 mars 2010.

XIII) Aide financière aux entreprises apicoles

Un programme d'aide financière aux entreprises apicoles vise à favoriser la reconstitution du cheptel apicole affecté par la varroase en 2002-2003. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XIV) Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines

Le Programme d'aide financière aux entreprises laitières caprines vise à appuyer financièrement les entreprises laitières caprines affectées par des variations de la demande de lait de chèvre. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XV) Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture

Le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture vise à offrir au secteur de production acéricole une protection supplémentaire à celle du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Plus particulièrement, le programme vise la consolidation de la structure de mise en marché collective du secteur, le développement du marché du sirop d'érable et l'augmentation des revenus qu'en tirent les producteurs. L'aide financière accordée permet, avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, le partage des coûts réels de gestion de l'inventaire, du financement d'un congé de production et des dépenses de développement du marché du sirop d'érable. Le programme s'applique pendant une durée maximale de cinq ans à compter de l'année de commercialisation 2005.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

XVI) Programme de financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

XVII) Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc.

Le Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc. vise à permettre aux producteurs de céréales, de maïs-grain et d'oléoprotéagineux, par le biais de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, d'appuyer financièrement le projet d'agrandissement et de relocalisation de cet organisme et ainsi contribuer à l'amélioration de la productivité, au développement et à la diversification de la production.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les provisions ainsi que certaines charges à payer. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur placements est présentée en réduction de leurs valeurs comptables afin de les ramener à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces placements ou selon le jugement de la direction de la Société.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats consolidés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, composées du matériel et équipement, sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 10%, 20 % et 33,33%.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2005 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 33.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture à la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur et sont établis par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de trois ans, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2004. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 1 400 milliers de dollars.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2006	2005
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(173)	1
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	306 227	306 401

5. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2006	2005
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
la contribution au régime d'assurance	17 452	18 969
la contribution à l'administration	8 332	8 673
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour :		
la contribution au paiement (note 7)	176 248	75 784
la contribution à l'administration	5 011	10 905
les programmes provinciaux	30 400	60 900
	237 443	175 231
Entente fédérale-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole	—	48
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	—	(49)
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition sur :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	—	118
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	(29)	12 830
	(29)	12 948

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

	2006	2005
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine :		
Phase I et II: la contribution au programme et à l'administration	(42)	213
Phase III: la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 431	—
la contribution à l'administration	28	—
	6 417	213
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie sur :		
l'aide financière générale pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	—	10 213
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	—	5 216
le paiement concernant le bétail	(17)	64 445
la contribution à l'administration	17	591
	—	80 465
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole sur :		
l'aide financière générale pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	35 323	—
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	18 095	—
le paiement concernant le bétail	16 487	—
la contribution à l'administration	217	—
	70 122	—
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux sur :		
la contribution au programme	39 234	—
la contribution à l'administration	27	—
	39 261	—
	353 214	268 856

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2006	2005
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	72 182	71 182
Programme d'assurance récolte	25 784	27 642
Programme canadien du revenu agricole	—	48
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	181 259	86 689
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	(42)	213
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	(29)	12 830
Programme d'aide transitoire à l'industrie	—	70 252
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	34 799	—
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	39 261	—
	353 214	268 856

Le gouvernement du Canada rembourse 60% des frais d'administration du Programme d'assurance récolte, du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Il rembourse également les frais d'administration relatifs aux programmes d'aide transitoire à l'industrie, de paiements relatifs au revenu agricole et de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux, selon les modalités prévues à chacun des programmes.

7. CONTRIBUTION AU PAIEMENT DU PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

	2006	2005
Année de participation 2003	92 916	125 487
Année de participation 2004	180 432	819
Année de participation 2005	18 661	—
Année de participation 2006	1 738	—
	293 747	126 306

Au 31 mars 2006, tous les dossiers reçus à cette date ont été traités ou ont fait l'objet d'une estimation. Les estimations de la provision du PCSRA et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

Au 31 mars 2005, plus de 70% des dossiers de l'année de participation 2003 avaient été traités, dont près de la moitié avaient fait l'objet d'une contribution gouvernementale. La dépense de programme des dossiers non traités à cette date, compte tenu de l'impossibilité d'établir une estimation raisonnable à la date de préparation des états financiers de l'an dernier, sont constatés dans le présent exercice financier ainsi que le revenu de contribution fédérale y afférente.

8. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2006	2005
Programme d'aide transitoire à l'industrie	(17)	69 661
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	(29)	12 830
Programme canadien du revenu agricole	—	107
Compte de stabilisation du revenu net	31	74
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	34 582	—
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	39 234	—
	73 801	82 672

Les versements du Programme de paiements relatifs au revenu agricole ont été effectués:

Aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	18 095
Aux entreprises du secteur bovin	16 487
	34 582

De plus, un montant de 17 662 milliers de dollars a été attribué aux adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à titre de rabais de prime pour l'année programme 2004-2005. La presque totalité des rabais a été accordée au cours du présent exercice.

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
Traitements et avantages sociaux	41 192	42 134
Services de transport et de communication	2 970	4 134
Loyers	3 430	3 389
Services professionnels, administratifs et autres	2 538	10 349
Fournitures et approvisionnements	1 148	824
Amortissement des immobilisations corporelles	726	734
Amortissement des actifs incorporels	761	738
Entretien et réparations	221	308
Dépenses de réaménagement	985	1 872
	53 971	64 482

9. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2006	2005
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 538	8 181
Programme d'assurance récolte	13 886	14 387
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	9 951	19 107
Programmes de financement agricole et forestier	19 937	19 879
Compte de stabilisation du revenu agricole	193	1 033
Programme d'aide transitoire à l'industrie	—	804
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	46	37
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	363	—
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	45	—
Capital Financière agricole inc.	1 012	1 054
	53 971	64 482

10. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 98 834 milliers de dollars au 31 mars 2006, celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale s'élève à 54 711 milliers de dollars au 31 mars 2006.

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2006	2005
Obligations	—	18 877
Acceptation bancaire, 3,82 %, échéant le 25 avril 2006	3 690	—
Papiers commerciaux, 3,89 % à 4,05 %, échéant jusqu'au 19 juin 2006	12 693	13 981
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue, 3,75 %	65	228
	16 448	33 086

12. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Le 16 mars 2006, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une nouvelle convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars (2005 : 100 millions de dollars). Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2006	2005
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2007	32 000	30 000

13. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2006	2005
Portant intérêts à des taux variant entre 3,74 % et 4,18 %, échéant jusqu'au 29 juin 2006, remboursables à l'échéance	416 775	390 617

14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Contributions à recevoir - programmes ESB	—	670
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	5 426	6 541
	5 426	7 211
Versements à recevoir à court terme	(1 115)	(1 785)
	4 311	5 426

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2006	2005
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur: l'assurance production	—	6 153
le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (note 7)	65 850	32 585
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	233	—
Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie	173	57
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	27	—
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	28	17
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	—	43
	66 311	38 855

16. PRÊTS

	2006	2005
Soldes des prêts portant intérêts aux taux de :		
2,5 %	3 933	4 984
5 %	911	1 284
7 %	920	1 134
8 %	3 327	4 388
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	178	203
	9 269	11 993
Versements à recevoir à court terme	(1 376)	(1 551)
	7 893	10 442
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	80	83
entre 1 et 5 ans	1 637	1 942
5 ans et plus	7 552	9 968
	9 269	11 993

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier* dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

17. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2006	2005
Actions ordinaires - placements	1 300	339
Actions ordinaires - sociétés satellites	200	200
	1 500	539
Débiteures, 9 % à 15 %, échéant jusqu'en septembre 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 374 442 \$ en 2007, 604 431 \$ en 2008, 678 657 \$ en 2009, 722 806 \$ en 2010 et 1 567 049 \$ pour les exercices futurs.	4 186	4 625
Provision pour pertes	(239)	(728)
	3 947	3 897
Versements à recevoir à court terme	(374)	(235)
	3 573	3 662
	5 073	4 201

17. PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2006, les débiteures faisant l'objet d'une provision pour pertes totalisent 389 milliers de dollars (2005: 728 milliers de dollars).

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

Fonds d'assurance-récolte

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoire net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

	2006	2005
Dépôts à participation à la juste valeur	66 743	66 856

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	3 049	1 922	1 127	1 192

19. ACTIFS INCORPORELS

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	6 301	4 120	2 181	2 222

20. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Acceptations bancaires	7 458	—
Billets à escompte - apparentés	9 979	19 977
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,64 % à 4,08 %	289 800	291 000
	307 237	310 977

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

20. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Le 1^{er} février 2006 dernier, en vertu du décret 56-2006, le gouvernement du Québec autorisait temporairement une majoration des montants autorisés d'emprunts de la Société de 65 millions, échéant le 30 avril 2006.

Au 31 mars 2006, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 713 millions de dollars (2005 : 663 millions de dollars) et 448 millions de dollars (2005 : 383 millions de dollars). Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

21. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2006	2005
Rémunération	1 127	2 371
Fonctionnement	1 365	3 948
Contribution au paiement de l'intérêt	625	1 388
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	3 716	5 767
Contribution au paiement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	2 293	8 867
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	39 234	—
Intérêts sur emprunts temporaires	952	1 614
Autres	163	467
	49 475	24 422

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Crédits de cotisation relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes Canada-Québec sur :

la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	752	1 073
l'aide de transition	92	93
le Programme d'aide transitoire à l'industrie	—	2 375
le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB - phase III	1 904	—
le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	3 039	—
Comptes à payer	8 103	1 214
	13 890	4 755

Les crédits de cotisation sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

Au cours de l'exercice, un montant de 3 215 milliers de dollars a été attribué aux producteurs de bovins et de veaux d'embouche en vertu du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB à titre de rabais de prime pour l'année programme 2005.

22. CONTRIBUTION FÉDÉRALE REPORTÉE

La Financière agricole du Québec

	2006	2005
Contribution aux avances du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole effectuées en vertu de l'article 3.10.1 des lignes directrices	—	16 204
Contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole - année de participation 2005	21 988	—
	21 988	16 204

Fonds d'assurance-récolte

Le 22 juillet 2004, le gouvernement du Canada a remis au Fonds d'assurance-récolte sa participation au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes d'un montant de 7 884 milliers de dollars en vertu du document opérationnel relatif à l'Accord Canada-Québec sur l'assurance-production. L'Entente précise que le Québec s'engage à utiliser ces mêmes fonds afin de couvrir les risques additionnels liés au développement de nouvelles cultures de céréales et oléagineux.

23. DÛ AUX FONDS

	2006	2005
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 560	19 831
Fonds d'assurance-récolte :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	8 493	8 249
Portant intérêts au taux de 3,86 % échéant le 28 avril 2006	7 901	5 400
	16 394	13 649
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	2 948	4 820
	23 902	38 300

24. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 194	4 194
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moindre de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008.	12 000	12 000
	16 194	16 194

25. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2006	2005
Solde au début	13 513	12 956
Charge de l'exercice	1 410	1 403
Prestations versées au cours de l'exercice	(948)	(846)
Solde à la fin	13 975	13 513

26. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Depuis l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, des adhérents du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles participent à ces deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 619 256 milliers de dollars (2005 : 487 382 milliers de dollars) et les contributions de 574 194 milliers de dollars (2005 : 553 572 milliers de dollars) ont été réduits respectivement de 182 934 milliers de dollars (2005 : 170 866 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués en vertu du PCSRA.

27. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2006	2005
Céréales, maïs-grain et soya	218 144	174 017
Pommes	7 530	4 778
Pommes de terre	—	9 004
	225 674	187 799

28. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

En vertu du paragraphe c) de l'article 5 du Programme d'assurance récolte, La Financière agricole, en tant que fiduciaire du Fonds, a déterminé les revenus d'intérêts et de placements à 2 573 milliers de dollars.

29. ENGAGEMENTS

La Financière agricole du Québec

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2007, 2008 et 2009 totalisent 6 509 milliers de dollars (2005 : 6 886 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme de contributions aux infrastructures du Centre de recherche sur les grains inc. sont de 1 120 milliers de dollars pour chacun des trois prochains exercices. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à un million de dollars.

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2006-2007 sont de 1 500 milliers de dollars (2005 : 1 100 milliers de dollars). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour l'exercice 2007-2008.

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière pour les années de commercialisation 2005 à 2009 totalisent un maximum de 25 millions de dollars. Au 31 mars 2006, aucune demande n'a été transmise à la Société.

30. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 830 milliers de dollars (2005 : 1 551 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

31. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit :

	2006	2005
Loyers et dépenses de réaménagement - Société immobilière du Québec	4 330	4 947
Fournitures et communication - Fonds des services gouvernementaux	1 696	1 658
Contribution au financement d'organismes - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

32. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêts ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.
- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.
- La juste valeur des débetures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débetures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

32. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	9 269	8 851	11 993	11 488
Actions ordinaires	1 500	1 500	539	539
Débetures	3 947	3 803	3 897	3 763
À recevoir du gouvernement du Québec	4 311	4 311	5 426	5 426
Avance du gouvernement du Québec	16 194	16 194	16 194	16 194

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débetures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour pertes. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants:

	2006	2005
Transformation alimentaire	77,4 %	71,6 %
Distribution alimentaire	12,6 %	15,1 %
Production agricole	10,0 %	13,3 %

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

33. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	Solde excédentaire (déficitaire)			Intérêts	Solde excédentaire (déficitaire)
	au 31 mars 2005	Contributions	Compensations		au 31 mars 2006
Veaux d'embouche	(49 027)	114 072	121 988	(2 372)	(59 315)
Bouvillons et bovins d'abattage	(24 485)	10 561	6 785	(787)	(21 496)
Veaux de lait	(11 811)	18 631	28 372	(552)	(22 104)
Veaux de grain	2 910	5 426	7 654	(41)	641
Porcelets	(6 521)	21 330	8 091	280	6 998
Porcs	(38 518)	21 294	(33 081)	(1 114)	14 743
Agneaux	(342)	19 100	20 623	(49)	(1 914)
Pommes de terre	(3 960)	(4 366)	1 477	(267)	(10 070)
Céréales, maïs-grain et soya	(182 941)	181 804	265 654	(8 369)	(275 160)
Pommes	704	3 408	8 759	(60)	(4 707)
	(313 991)	391 260	436 322	(13 331)	(372 384)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante		Période couverte par l'année d'assurance
	Année	Année	
Veaux d'embouche	2005	2005	1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005
Bouvillons et bovins d'abattage	2005	2005	1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005
Veaux de lait	2005	2005	1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005
Veaux de grain	2005	2005	1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005
Porcelets	2005	2005	1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005
Porcs	2005	2005	1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005
Agneaux	2005	2005	1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005
Pommes de terre	2004	2004	1 ^{er} août 2004 au 31 juillet 2005
Céréales	2004	2004	1 ^{er} août 2004 au 31 juillet 2005
Maïs-grain	2004	2004	1 ^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005
Soya	2004	2004	1 ^{er} septembre 2004 au 31 août 2005
Canola	2004	2004	15 août 2004 au 14 août 2005
Pommes	2004	2004	15 août 2004 au 14 août 2005

34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

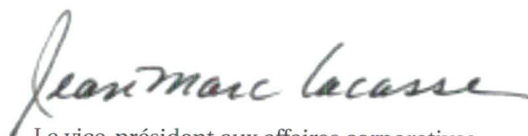
Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,
Jean-Marc Lacasse

Lévis, le 25 mai 2006

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 25 mai 2006

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES
ET FORESTIERS

Résultats et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en millier de dollars)

	2006	2005
PRODUITS		
Droits d'assurance (<i>note 3</i>)	9 781	10 433
Revenus de placements	10 170	5 780
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	8 816	6 218
	28 767	22 431
CHARGES		
Honoraires professionnels	1	16
Variation de la provision pour garanties de prêts (<i>note 5</i>)	3 083	3 956
	3 084	3 972
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	25 683	18 459
EXCÉDENT AU DÉBUT	52 248	33 789
EXCÉDENT À LA FIN	77 931	52 248

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES
ET FORESTIERS

Bilan

au 31 mars 2006

(en millier de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	77	—
Placements temporaires (note 4)	6 184	1 487
Revenus de placements à recevoir	845	772
	7 106	2 259
Placements (note 6)	139 233	121 245
	146 339	123 504
PASSIF		
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	58 408	61 256
	68 408	71 256
EXCÉDENT	77 931	52 248
	146 339	123 504

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES
ET FORESTIERS

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en millier de dollars)

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	25 683	18 459
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 083	3 956
Gains sur disposition de placements	—	(291)
Variation de la plus-value non réalisée sur placements à long terme	(8 787)	(6 218)
	19 979	15 906
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation:		
Revenus de placements à recevoir	(73)	(351)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(6 275)	(9 219)
Recouvrement des pertes	344	16
	(6 004)	(9 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 975	6 352
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(9 201)	(10 000)
Produit de disposition de placements	—	4 201
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 201)	(5 799)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 774	553
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 487	934
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 261	1 487
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	77	—
Placements temporaires	6 184	1 487
	6 261	1 487

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Notes complémentaires

31 mars 2006

(en millier de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des postes de produits et de charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la provision pour garanties de prêts. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits à la juste valeur déterminée à la cote de fermeture de la date du bilan. Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux. Ils comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier de la Caisse qui ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transactions et les revenus à recevoir y afférents.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricoles et forestiers. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6%. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arriérés est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec et correspondent à la somme de 1,43% du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25% du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2006	2005
Papiers commerciaux, 3,82 % à 3,90 %, échéant jusqu'au 15 mai 2006	5 384	—
Acceptation bancaire, 3,82 %, échéant le 25 avril 2006	499	—
Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue, 3,75 %	301	1 487
	6 184	1 487

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2006	2005
Solde au début	61 256	66 503
Remboursement des pertes aux prêteurs	(6 275)	(9 219)
Recouvrement des pertes	344	16
Variation de la provision pour garanties de prêts	3 083	3 956
Solde à la fin	58 408	61 256
Le solde à la fin se détaille comme suit:		
Provision spécifique	11 510	12 438
Provision générale	46 898	48 818
	58 408	61 256

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 171,7 millions de dollars (2005: 4 260,3 millions de dollars). Au 31 mars 2006, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 30 millions de dollars (2005: 29 millions de dollars).

Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartie comme suit:

	2006	2005
Financement agricole:		
moins de 5 ans	437 895	423 905
entre 5 et 10 ans	1 195 826	1 238 478
entre 10 et 15 ans	1 417 543	1 453 440
entre 15 et 20 ans	1 011 549	1 035 020
20 ans et plus	26 549	36 170
	4 089 362	4 187 013

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

	2006	2005
Financement forestier :		
moins de 5 ans	10 957	11 011
entre 5 et 10 ans	17 120	18 177
entre 10 et 15 ans	22 478	20 648
entre 15 et 20 ans	31 202	23 036
20 ans et plus	571	422
	82 328	73 294
	4 171 690	4 260 307

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêts aux taux suivants :

	2006	2005
Financement agricole :		
moins de 4 %	93 962	308 682
de 4 % à 5,99 %	2 887 250	2 634 818
6 % et plus	599 410	658 235
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	508 740	585 278
	4 089 362	4 187 013
Financement forestier :		
moins de 5 %	22 732	31 485
de 5 % à 6,99 %	49 910	29 489
7 % et plus	2 693	4 969
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	6 993	7 351
	82 328	73 294
	4 171 690	4 260 307

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

	2006	2005
Dépôt à participation à la juste valeur	139 233	121 245

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

	2006	2005
Production laitière	54 %	54 %
Production porcine	11 %	12 %
Production céréalière	8 %	9 %
Production horticole	7 %	7 %
Production bovine	6 %	6 %
Production acéricole	4 %	4 %
Autres	10 %	8 %

